Commune de PLELAN-LE-GRAND

Ille-et-Vilaine

EPCI : Brocéliande Communauté

_____

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2027

_____

PREAMBULE

I.1. CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) a pour but de renforcer la démocratie en instaurant une discussion au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité. Ce débat, **obligatoire** dans les communes de plus de 3 500 habitants, doit avoir lieu **dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif**. Il permet de présenter à l'ensemble des membres du Conseil municipal les grandes orientations budgétaires et financières de la collectivité à partir de l'analyse des comptes financiers uniques et des ratios financiers, en particulier du dernier exercice. Sa présentation publique permet également aux administrés d'avoir la possibilité d'être informés des choix budgétaires opérés par la collectivité pour l'année à venir.

L'article 107 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe » a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux. Ainsi, pour toutes les communes de plus de 3 500 habitants, le rapport d'orientation budgétaire doit contenir les informations suivantes :

- **Les orientations budgétaires** envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions, ainsi que de relations financières entre la commune et l'EPCI à fiscalité propre dont elle est membre.
- La **présentation des engagements pluriannuels**, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement.
- Des informations relatives à la **structure et la gestion de l'encours de dette**.

Ce rapport est transmis par la commune au président de l'EPCI à fiscalité propre dont elle est membre et est mis à disposition du public en mairie dans un délai de 15 jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen utile (article dans le magazine municipal et publication sur le site internet).

Ce document présente des éléments factuels qui permettront d'alimenter le débat et utiles à la réflexion en vue de la séance du Conseil municipal dédiée au vote du budget.

I.2. CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER

I.2.1. CONTEXTE INTERNATIONAL

En 2027, l'économie mondiale devrait poursuivre sa croissance à un rythme modéré. Le Fonds monétaire international (FMI)[1] estime la croissance mondiale à 3,4 % en 2027, après 3,1 % en 2026. Cette dynamique reste néanmoins contrastée selon les régions du monde.

Néanmoins**, les perspectives sont très incertaines**. Les tensions géopolitiques persistantes, notamment au Moyen-Orient, l'évolution des marchés énergétiques et les niveaux élevés d'endettement public dans de nombreux pays continuent de peser sur les perspectives économiques mondiales.

[1] FMI - Perspectives de l'économie mondiale « Une résilience à l'épreuve : des choix s'imposent d'urgence », publiée le 13 octobre 2026

Si ces évolutions restent éloignées de l'échelle communale, elles influencent directement le coût du crédit, les prix des matériaux et l'évolution des marchés publics. La poursuite de la désinflation constitue donc un facteur favorable pour la maîtrise des dépenses de fonctionnement et d'investissement de la commune.

Quant à la croissance de la zone euro, elle devrait demeurer modérée en 2027[2]. Après plusieurs années fortement marquées par les effets de l'inflation et de la hausse des taux d'intérêt, l'activité économique retrouve progressivement un rythme plus stable.

L'inflation se rapproche désormais des objectifs de la Banque centrale européenne[3], ce qui favorise un assouplissement progressif des conditions de financement. Toutefois, la croissance reste contrainte par un contexte international encore incertain.

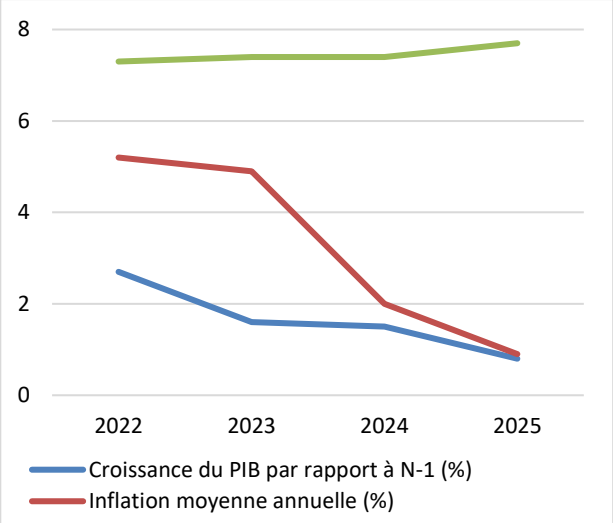
L'évolution de la politique monétaire européenne constitue un enjeu direct pour les collectivités territoriales. La baisse progressive des taux d'intérêt devrait limiter le coût des futurs emprunts et contribuer à stabiliser les charges financières des budgets locaux.

I.2.2. CONTEXTE NATIONAL

L'économie française devrait connaître une croissance modérée en 2027[4], dans un contexte de ralentissement de l'inflation et de maîtrise progressive des déséquilibres budgétaires nationaux[5].

Les finances publiques demeurent sous tension. Les collectivités ont supporté en 2025 un effort budgétaire important dans le cadre du redressement des comptes publics[6] (DILICO, gel de TVA, baisse de certains concours financiers, hausse du taux de cotisation CNRACL). Malgré ces contraintes, elles ont maintenu un niveau d'investissement élevé, conduisant à un recours accru à l'emprunt.

L'État poursuit ses efforts de redressement afin de réduire le déficit public, ce qui se traduit par une attention renforcée portée à l'évolution des concours financiers vers les collectivités territoriales[7].



Sources INSEE : « Évolution du produit intérieur brut et de ses composantes », « L'essentiel sur... l'inflation » et « Emploi, chômage, revenus du travail ».

Après plusieurs années de forte inflation, la hausse des prix ralentit nettement, même si certaines dépenses restent durablement orientées à la hausse, notamment dans les secteurs de l'énergie, des assurances et des prestations de services.

Pour les collectivités locales, les principaux enjeux restent la maîtrise des dépenses de fonctionnement, l'évolution des dotations de l'État et la capacité à absorber les hausses de coûts encore observées sur certains postes budgétaires. Dans ce contexte, **la préservation d'une épargne suffisante demeure un objectif prioritaire.**

Projet de Loi de Finances 2027 : impact pour la commune

[2] Banque centrale européenne, Projections macroéconomiques pour la zone euro établies par les services de la BCE - septembre 2026.
[3] Banque centrale européenne, *Décisions de politique monétaire du 10 septembre 2026*.
[4] Projections macroéconomiques de la Banque de France – 15 septembre 2026
[5] Communiqué de presse du gouvernement du 11 septembre 2026
[6] Agence France Locale, Baromètre 2026 de la santé financière des collectivités – juin 2026
[7] Note de conjoncture des finances locales de la Banque Postale – octobre 2026

Le Projet de loi de finances (PLF) pour 2027 prévoit une participation renforcée des collectivités territoriales à l'effort national de réduction du déficit public. Selon les documents budgétaires présentés par le Gouvernement, l'effort demandé aux collectivités représenterait environ 5,5 milliards d'euros en 2027. Plusieurs mesures sont susceptibles d'affecter le budget de la commune.

- Une diminution du soutien à l'investissement via le FCTVA

L'une des dispositions les plus marquantes concerne le Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA). Le projet de loi prévoit une **diminution du taux forfaitaire de compensation**, qui passerait de 16,404 % à 11,404 % pour une large partie des dépenses éligibles. Certaines dépenses de voirie et dépenses liées à la transition écologique resteraient éligibles au taux actuel. Cela constitue un enjeu majeur pour la commune car la baisse du taux augmenterait mécaniquement le reste à charge de la commune pour financer ses projets d'investissement. Si ce nouveau taux était appliqué pour le calcul du FCTVA 2027 sur les dépenses 2026 provisoires, cela pourrait représenter une perte de recettes d'environ 35 000€ pour 2027.

- Une nouvelle contribution des collectivités les plus favorisées

Le projet de loi prévoit également la mise en place d'une nouvelle contribution sous la forme d'un **prélèvement sur les recettes fiscales reversées par l'État**, calculé selon la richesse financière des collectivités concernées. Pour les communes, le prélèvement pourrait atteindre jusqu'à 3 % des recettes réelles de fonctionnement pour les collectivités les plus favorisées. Son impact sur la commune devra être analysé au regard des critères définitifs qui seront retenus lors de l'adoption de la loi, mais les premières simulations[8] indiquent que cela pourrait représenter une perte de 40 K€ de recettes / an pour la commune de Plélan-le-Grand. Cela impactera nécessairement la capacité de la commune à financer de nouveaux projets sans recours accru à l'emprunt ou augmentation des taux de fiscalité locale.

- Des cotisations patronales toujours orientées à la hausse

La hausse annuelle de trois points du taux de cotisation CNRACL depuis janvier 2025 représente à elle seule environ 1 % d'augmentation automatique de la masse salariale[9] chaque année. Cette charge pèsera à nouveau en 2027 sur le budget des communes, indépendamment des éventuelles évolutions d'effectifs ou de rémunération.

- Une épargne sous pression

Les analyses montrent que les dépenses de fonctionnement des communes progressent désormais plus rapidement que les recettes. Cette évolution est renforcée par la remontée durable des taux d'intérêt : le coût des emprunts pèse plus lourd dans budgets locaux. **L'épargne nette, et donc la capacité d'autofinancement des communes de leur investissement, diminue progressivement**. La part de l'autofinancement dans le financement de l'investissement local est passée de 34 % en 2019 à 27 % en 2025, tandis que la part de l'emprunt est passée de 26 % à 33 %[10].

À la date de présentation du présent rapport, le Projet de loi de finances pour 2027 est encore en cours d'examen parlementaire et son contenu demeure susceptible d'évoluer. Néanmoins, les orientations actuellement connues traduisent une volonté de faire davantage contribuer les collectivités territoriales à l'effort national de redressement des finances publiques, ce qui impactera nécessairement les capacités d'investissement de la commune. **La préservation d'un niveau d'épargne suffisant, en travaillant sur les dépenses et recettes de fonctionnement, ainsi que sur le programme d'investissement, constituera donc un enjeu stratégique.**

[8] Quel impact du PLF 2027 pour Plélan-le-Grand (35) ? · Cabinet Sine Cera
[9] Note de conjoncture des finances locales de la Banque Postale – octobre 2026
[10] Agence France Locale, Baromètre 2026 de la santé financière des collectivités – juin 2026

I.2.3. CONTEXTE REGIONAL

La Bretagne[11] conserve un profil économique relativement solide[12]. Le dynamisme démographique, le maintien de l'emploi et la diversité de son tissu économique lui permettent de mieux résister que d'autres territoires aux ralentissements conjoncturels.

Le secteur de la construction reste toutefois confronté à un contexte moins favorable, marqué par un ralentissement de l'investissement privé et une baisse du volume des opérations immobilières.

Les collectivités bretonnes doivent également composer avec une hausse durable des coûts de fonctionnement et des contraintes accrues sur leurs capacités d'investissement.

Ces tendances confirment la nécessité pour la commune de maintenir une gestion prudente de ses investissements et à renforcer la vigilance sur la programmation pluriannuelle des dépenses d'équipement.

I.2.4. CONTEXTE INTERCOMMUNAL : BROCELIANDE COMMUNAUTE

La situation financière de Brocéliande Communauté est solide. Son épargne brute prévisionnelle pour 2026 est estimée à 1,73 M€ et son épargne nette à 1,39 M€, soit des niveaux largement supérieurs aux objectifs fixés dans le cadre du pacte fiscal et financier communautaire. L'intercommunalité dispose par ailleurs d'un endettement très limité avec une capacité de désendettement inférieure à 1,2 année fin 2026.

Néanmoins, les perspectives 2027 font apparaître plusieurs **facteurs de vigilance**, notamment liés au projet de loi de finances à l'instar de la commune. Ces évolutions conduisent l'EPCI à maintenir une gestion prudente de ses dépenses de fonctionnement et de son programme d'investissement.

En 2026, la commune a bénéficié d'une Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) de 212 K€ (dont un reversement spécifique lié à l'IFER des parcs éoliens) ainsi que d'une attribution de compensation de 30,8 K€.

Plusieurs projets et politiques communautaires concernent directement le territoire communal, notamment la poursuite du développement de la mobilité (ligne BreizhGo Plélan-le-Grand/Redon, schéma cyclable), le fonctionnement de la crèche intercommunale La Cabane, le programme Petites Villes de Demain, le déploiement de la fibre, ainsi que les réflexions engagées sur les équipements sportifs communautaires et le futur pacte fiscal et financier du mandat 2027-2032. À ce titre, Brocéliande Communauté a engagé une réflexion sur l'opportunité de créer un troisième terrain de football synthétique sur le territoire communautaire, à la demande des communes de Plélan-le-Grand, Maxent et Paimpont.

À retenir du contexte économique et budgétaire

- Inflation en ralentissement mais coûts de fonctionnement durablement élevés
- Baisse progressive des taux d'intérêt favorable aux futurs financements
- Pression accrue de l'État sur les finances locales dans le cadre du PLF 2027
- Réduction possible de certains soutiens à l'investissement

[11] Tableau de bord de la conjoncture Bretagne du 06/10/2026 et note de conjoncture régionale du 2ème trimestre 2026 de l'INSEE

[12] Les éclairages conjoncturels départementaux publiés par la Préfecture de Région Bretagne – 2ème trimestre 2026

II. VOLET RÉTROSPECTIF – ANALYSE FINANCIÈRE

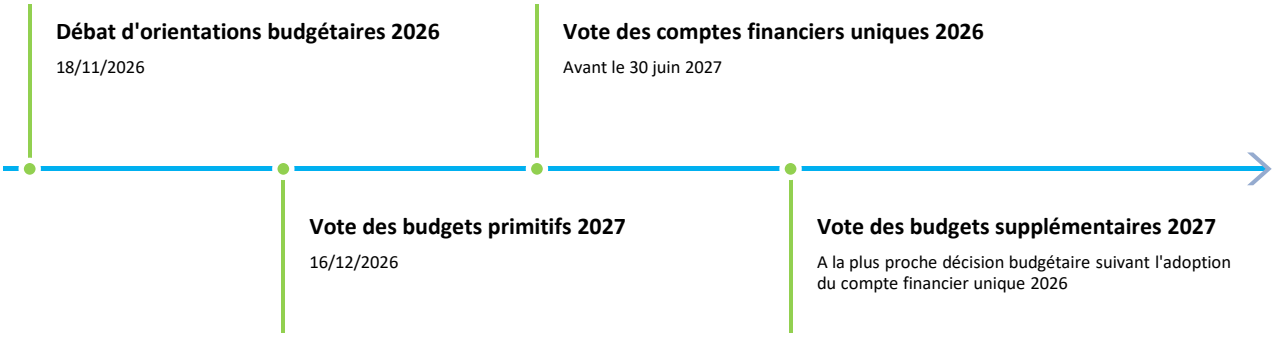
La présente analyse s'appuie principalement sur les conclusions de l'audit financier réalisé en juin 2026. Il avait permis d'établir un diagnostic complet de la situation financière de la collectivité, portant à la fois sur les équilibres de fonctionnement, le niveau d'épargne, la dette, l'investissement et la situation de trésorerie.

Les éléments présentés ci-après constituent une synthèse de cet audit, actualisés et mis en perspective du résultat prévisionnel de l'exercice 2026.

II.1. CONTEXTE BUDGETAIRE

La modification du calendrier budgétaire intervenue fin 2024 conduit désormais la collectivité à adopter son budget primitif avant le 31 décembre de l'année précédant l'exercice concerné. Ainsi, le budget primitif 2027 sera voté avant la clôture de l'exercice 2026 et avant l'adoption du compte financier unique correspondant.

En conséquence, les résultats de l'exercice 2026 ne pourront pas être repris lors du vote du budget primitif 2027. Leur affectation interviendra dans le cadre du budget supplémentaire adoptée après l'approbation du compte financier unique 2026. Cette étape permettra également d'intégrer les restes à réaliser en dépenses et en recettes, ainsi que d'ajuster les prévisions budgétaires afin de tenir compte de l'exécution constatée et des besoins apparus depuis le vote du budget primitif.



Compte tenu du calendrier d'élaboration du présent rapport, les données 2026 présentées s'appuient sur des **estimations de clôture** de l'exercice et sont **susceptibles d'évoluer** jusqu'à l'arrêt définitif des comptes en janvier 2027.

Données 2026 prévisionnelles – hors opérations d'ordre

Recettes de fonctionnement

Impôts et taxes	Dotations et participations	Produits des services	Autres recettes réelles hors cessions	TOTAL
2 386 K€	1 475 K€	430 K€	113 K€	4 404 K€

Dépenses de fonctionnement

Charges de personnel	Charges à caractère général	Charges courantes	Intérêts des emprunts	TOTAL
2 119 K€	1 188 K€	373 K€	85 K€	3 765 K€

Epargne brute 2026 = 639 K€

Recettes de cessions comptabilisées en fonctionnement exclues du calcul de l'épargne brute = 657 K€

Recettes d'investissement

Epargne brute 2026	FCTVA	Subventions	Taxe d'aménagement	TOTAL
639 K€	112 K€	90 K€	20 K€	861 + 657 = 1 518 K€

Dépenses d'investissement

Investissements	Capital des emprunts remboursé	Dernier versement excédents assainissement	Reversement de TVA	TOTAL
706 K€	425 K€	236 K€	12 K€	1 379 K€

Variation du fonds de roulement = + 139 K€

II.2. SYNTHESE DE LA SITUATION FINANCIERE

FONCTIONNEMENT - DÉPENSES - Chapitres	CA 2024	BP + BS + DM 2025	CFU 2025	BP + BS + DM 2026	CFU 2026 estimé
011 - Charges à caractère général	1 186 454 €	1 312 452 €	1 261 855 €	1 265 874 €	1 188 000 €
012 - Charges de personnel	2 027 162 €	2 060 332 €	2 050 498 €	2 130 930 €	2 119 000 €
65 - Autres charges de gestion courante	576 032 €	909 684 €	909 657 €	377 828 €	373 000 €
66 - Charges financières	109 280 €	87 900 €	87 441 €	92 500 €	85 000 €
67 - Charges spécifiques	- €	2 650 €	2 313 €	2 000 €	350 €
73 - Impôts et taxes	- €	- €		- €	
68 - Dotations aux provisions et dépréciations				3 000 €	10 €
014 - Atténuations de produits	3 866 €	800 €	- €	- €	
Sous-total dépenses réelles	**3 902 794 €**	**4 373 818 €**	**4 311 765 €**	**3 872 132 €**	**3 765 360 €**
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	521 714 €	458 220 €	544 728 €	447 000 €	1 074 890 €
68 - Dotations aux amort et provisions	- €	- €	- €		
023 - Virement à section d'invest	- €	160 137 €	- €	169 950 €	- €
Sous-total dépenses ordre	**521 714 €**	**618 357 €**	**544 728 €**	**616 950 €**	**1 074 890 €**

FONCTIONNEMENT - RECETTES - Chapitres	CA 2024	BP + BS + DM 2025	CFU 2025	BP + BS + DM 2026	CFU 2026 estimé
013 - Atténuations de charges	49 418 €	59 952 €	62 665 €	32 000 €	51 000 €
70 - Produits services, domaines, ventes	450 659 €	421 664 €	421 371 €	448 052 €	430 000 €
73 - Impôts et taxes	2 167 551 €	505 090 €	524 759 €	495 500 €	508 000 €
731 - Fiscalité locale		1 843 000 €	1 786 117 €	1 875 423 €	1 878 000 €
74 - Dotations et participations	1 477 226 €	1 441 425 €	1 487 509 €	1 481 355 €	1 475 000 €
75 - Autres produits de gestion courante	191 550 €	116 465 €	140 463 €	91 252 €	62 000 €
77 - Produits spécifiques (notamment cessions)	147 258 €	500 €	101 097 €	500 €	656 860 €
78 - Reprise sur amortissements	- €	- €	337 €	- €	- €
Sous-total recettes réelles	**4 483 662 €**	**4 388 096 €**	**4 524 317 €**	**4 424 082 €**	**5 060 860 €**
042 - Opérations d'ordre entre section	57 949 €	80 000 €	79 985 €	65 000 €	39 385 €
Sous-total recettes d'ordre	**57 949 €**	**80 000 €**	**79 985 €**	**65 000 €**	**39 385 €**
TOTAL recettes	**4 541 611 €**	**4 468 096 €**	**4 604 303 €**	**4 489 082 €**	**5 100 245 €**

Epargne brute 2026 (hors chapitre 77 et opérations d'ordre) = 639 K€

INVESTISSEMENT - DÉPENSES - Chapitres	CA 2024	BP + BS + DM 2025	CFU 2025	BP + BS + DM 2026	CFU 2026 estimé
10 - Dotations	- €	150 214 €	150 214 €	11 700 €	12 000 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	387 115 €	1 265 293 €	1 259 796 €	666 003 €	661 000 €
20 - Immobilisations incorporelles	52 310 €	100 870 €	34 292 €	129 554 €	100 000 €
21 - Immobilisations corporelles	360 053 €	527 235 €	412 957 €	669 040 €	300 000 €
23 - Immobilisations en cours	935 146 €	478 572 €	353 350 €	627 476 €	250 000 €
204 - Subventions d'équipement versées	145 420 €	96 560 €	93 871 €	361 000 €	56 000 €
26 - Participations	25 800 €	- €	- €	- €	- €
Sous-total dépenses réelles	**1 905 843 €**	**2 618 744 €**	**2 304 479 €**	**2 464 773 €**	**1 379 000 €**
001 - Solde d'exécution d'investissement reporté	554 217 €	- €	- €	- €	- €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	57 949 €	80 000 €	79 985 €	65 000 €	980 €
041 - Opérations patrimoniales	55 693 €	210 000 €	26 152 €	130 000 €	127 000 €
Sous-total dépenses réelles	**667 859 €**	**290 000 €**	**106 137 €**	**195 000 €**	**127 980 €**
TOTAL dépenses	**2 573 701 €**	**2 908 744 €**	**2 410 616 €**	**2 659 773 €**	**1 506 980 €**

INVESTISSEMENT - RECETTES - Chapitres	CA 2024	BP + BS + DM 2025	CFU 2025	BP + BS + DM 2026	CFU 2026 estimé
10 - Dotations, fonds divers et réserves	785 287 €	367 508 €	328 907 €	393 742 €	403 742 €
13 - Subventions d'investissement	709 635 €	398 210 €	351 076 €	129 960 €	90 000 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	701 564 €	835 546 €	1 324 293 €	217 807 €	500 €
21 - Immobilisations corporelles	3 718 €	- €	- €	- €	- €
23 - Immobilisations en cours	- €	- €	14 556 €	- €	- €
165 - Dépôts et cautionnements reçus	- €	- €	1 295 €	- €	- €
024 - Produits des cessions	3 718 €	125 000 €	- €	636 800 €	- €
Sous-total recettes réelles	**2 203 921 €**	**1 726 265 €**	**2 020 127 €**	**1 378 309 €**	**494 242 €**
001 - Solde d'exécution de la section d'invest reporté	- €	354 123 €	- €	534 514 €	- €
021 - Virement de la section de fonctionnement	- €	160 137 €	- €	169 950 €	- €
040 - Opérations d'ordre de transfert	521 714 €	458 220 €	544 728 €	447 000 €	1 075 890 €
041 - Opérations patrimoniales	55 693 €	210 000 €	26 152 €	130 000 €	127 000 €
Sous-total recettes d'ordre	**577 407 €**	**828 357 €**	**570 880 €**	**1 281 464 €**	**1 202 890 €**
TOTAL recettes	**2 781 328 €**	**2 554 622 €**	**2 591 007 €**	**2 659 773 €**	**1 697 132 €**

Synthèse des résultats prévisionnels 2026

- Le taux de réalisation des dépenses réelles de fonctionnement s'élèverait à 97% (contre 99% en 2025) ; celui des recettes de fonctionnement serait de 100% hors produits des cessions (contre 101% en 2025) et 114% avec les produits des cessions (contre 103% en 2025).
- Les dépenses réelles de fonctionnement (hors écritures liées au transfert de compétence assainissement) et les recettes réelles (hors produits des cessions) seraient stables par rapport à 2025.
- L'épargne brute 2026 serait stable par rapport à 2025. En revanche, l'épargne nette serait quant à elle en diminution de 65K€, expliquée par **une hausse du remboursement du capital** des emprunts longs termes (hors prêt relai remboursé en 2025).
- En 2026, la commune aura réalisé environ 700 K€ de dépenses d'équipement.
- La section d'investissement est excédentaire grâce aux cessions d'immobilisations (Résidence Merlin et terrain « Landret » notamment), mais cet excédent reste limité dans la mesure où la section enregistre plus de dépenses que de recettes.

Les soldes de gestion - depuis 2022

	Moyenne 2022-2026	2022	2023	2024	2025	2026 estimé
Recettes réelles de fonctionnement (hors cessions et opérations liées au transfert de compétence EU)		3 801 000 €	4 214 300 €	4 343 662 €	4 425 317 €	4 404 000 €
Evolution	*4%*		*11%*	*3%*	*2%*	*0%*
Dépenses réelles de gestion (hors opérations d'ordre, opérations liées au transfert de compétence EU et intérêts des emprunts)		3 271 000 €	3 586 200 €	3 793 514 €	3 688 323 €	3 680 360 €
Evolution	*3%*		*10%*	*6%*	*-3%*	*0%*
Epargne de gestion		530 000 €	628 100 €	550 148 €	736 994 €	723 640 €
Evolution	*10%*		*19%*	*-12%*	*34%*	*-2%*
Intérêts remboursés		57 000 €	47 800 €	109 280 €	87 441 €	85 000 €
Evolution	*22%*		*-16%*	*129%*	*-20%*	*-3%*
Epargne brute		498 000 €	551 900 €	433 610 €	649 432 €	639 000 €
Evolution	*9%*		*11%*	*-21%*	*50%*	*-2%*
Capital remboursé (hors prêts relais)		381 226 €	349 263 €	387 115 €	357 796 €	425 000 €
Evolution	*3%*		*-8%*	*11%*	*-8%*	*19%*
Epargne nette		116 774 €	202 637 €	46 495 €	291 636 €	214 000 €
Evolution	*124%*		*74%*	*-77%*	*527%*	*-27%*

L'épargne de gestion, après avoir atteint son niveau le plus élevé de la période en 2025, diminuerait de 2% seulement en 2026 pour s'établir à 723 K€. Cette évolution résulterait d'une relative stabilité des recettes réelles et des dépenses réelles entre 2025 et 2026.

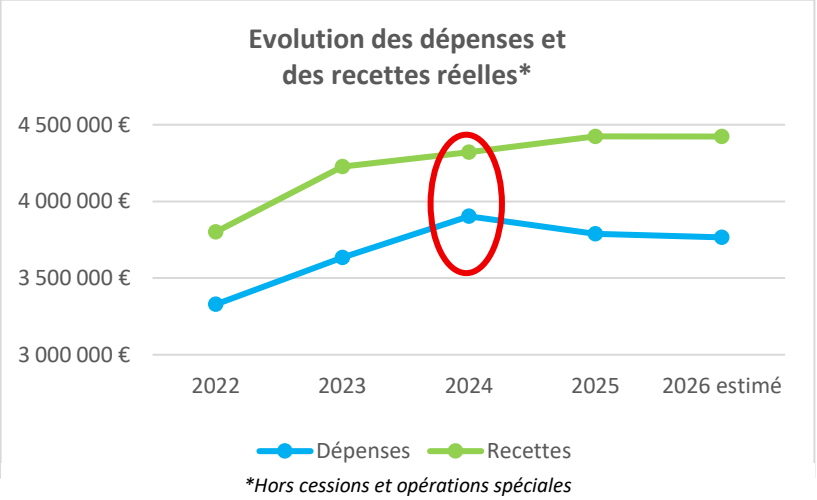
L'épargne brute s'établirait à 639 K€ en 2026, en légère diminution par rapport à 2025 (-2 %). Malgré cette baisse, elle demeure à un niveau supérieur à celui observé entre 2022 et 2024 et à l'objectif de 500 000 € par an fixé dans les rapports d'orientations budgétaires précédents.

Le coût de la dette progresserait en 2026 avec un montant d'intérêts remboursés estimé à 85 000 €, en hausse de 5% par rapport à 2025. Le remboursement du capital atteindrait quant à lui 425 000 €, soit une augmentation de 19%, à la suite d'un **emprunt de 650 K€ réalisé en novembre 2025** afin de couvrir les investissements dans un contexte de trésorerie insuffisante.

Ainsi, **l'épargne nette est estimée à 214 000 € en 2026**. Après une forte progression en 2025, elle reculerait de 27 % conséquemment à la hausse du capital remboursé, mais demeurerait nettement supérieure aux niveaux constatés en 2022 et 2024.

II.3. UNE SITUATION FINANCIERE FRAGILISEE

L'examen des comptes financiers uniques de la commune sur les cinq derniers exercices met en évidence une situation financière globalement équilibrée, avec une capacité d'épargne en amélioration en 2025 et 2026 (prévisionnel), après un exercice 2024 moins favorable.



**Hors cessions et opérations spéciales*

Cette évolution positive intervient toutefois après plusieurs années marquées par un contexte particulièrement contraignant pour les collectivités locales.

L'inflation, les revalorisations salariales décidées au niveau national, la hausse des cotisations employeurs ainsi que l'augmentation du coût des emprunts ont fortement pesé sur les dépenses de fonctionnement et réduit les capacités d'autofinancement.

Si la commune est parvenue à redresser progressivement son niveau d'épargne, cette amélioration ne doit pas masquer certaines fragilités persistantes. La collectivité dispose d'un endettement maîtrisé mais les importants investissements réalisés ces dernières années, conjugués aux conséquences du transfert de la compétence assainissement sur la trésorerie, ont **sensiblement réduit les disponibilités financières**.

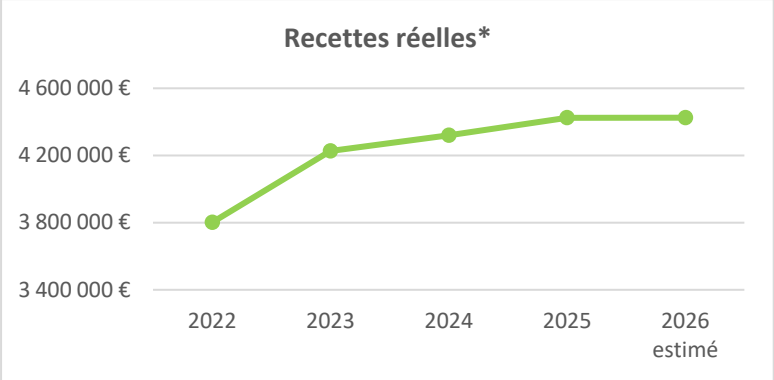
Dans ce contexte, le principal enjeu des prochaines années réside dans la **reconstitution progressive de la trésorerie** et des marges de manœuvre budgétaires nécessaires au financement des projets futurs.

II.4. ÉVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT : UNE DYNAMIQUE PRINCIPALEMENT PORTÉE PAR LA FISCALITÉ LOCALE

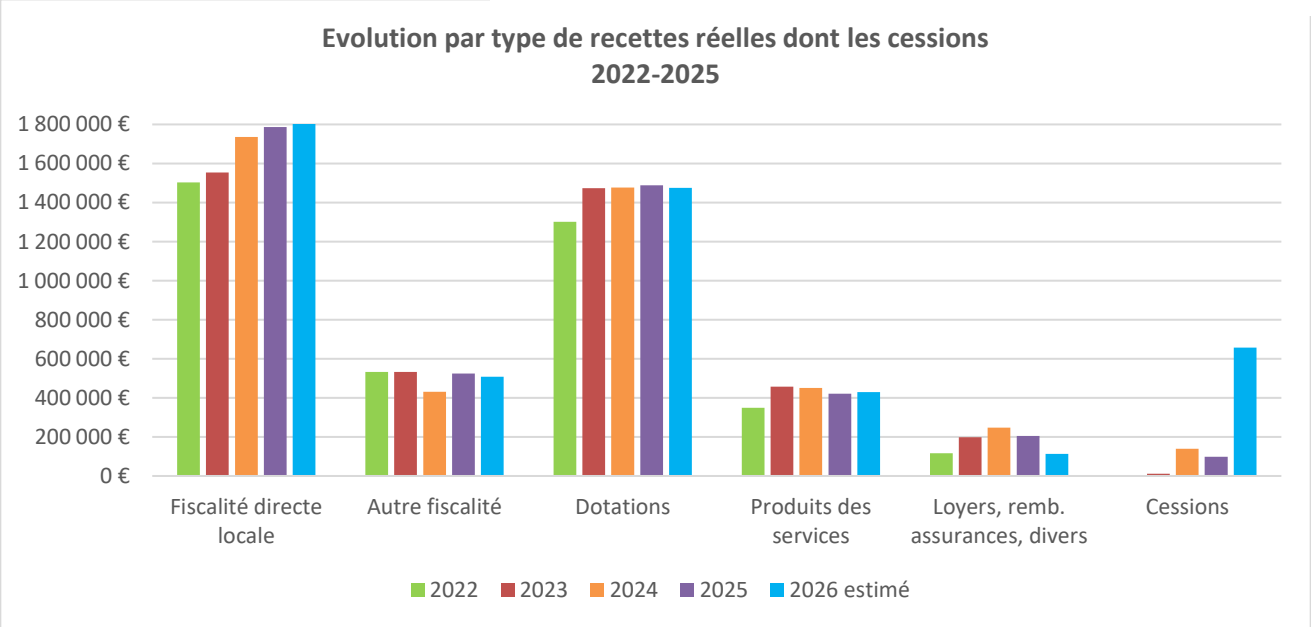
Une progression régulière des recettes réelles de fonctionnement

Entre 2022 et 2025, les recettes réelles de fonctionnement (hors cessions immobilières) présentent une évolution favorable.

La croissance des recettes a permis à la commune d'absorber une part importante des augmentations de dépenses subies durant cette période et de préserver ses équilibres de fonctionnement, bien que l'exercice 2024 ait été moins favorable.



**Hors cessions et opérations spéciales*



Une fiscalité locale devenue le principal moteur des recettes

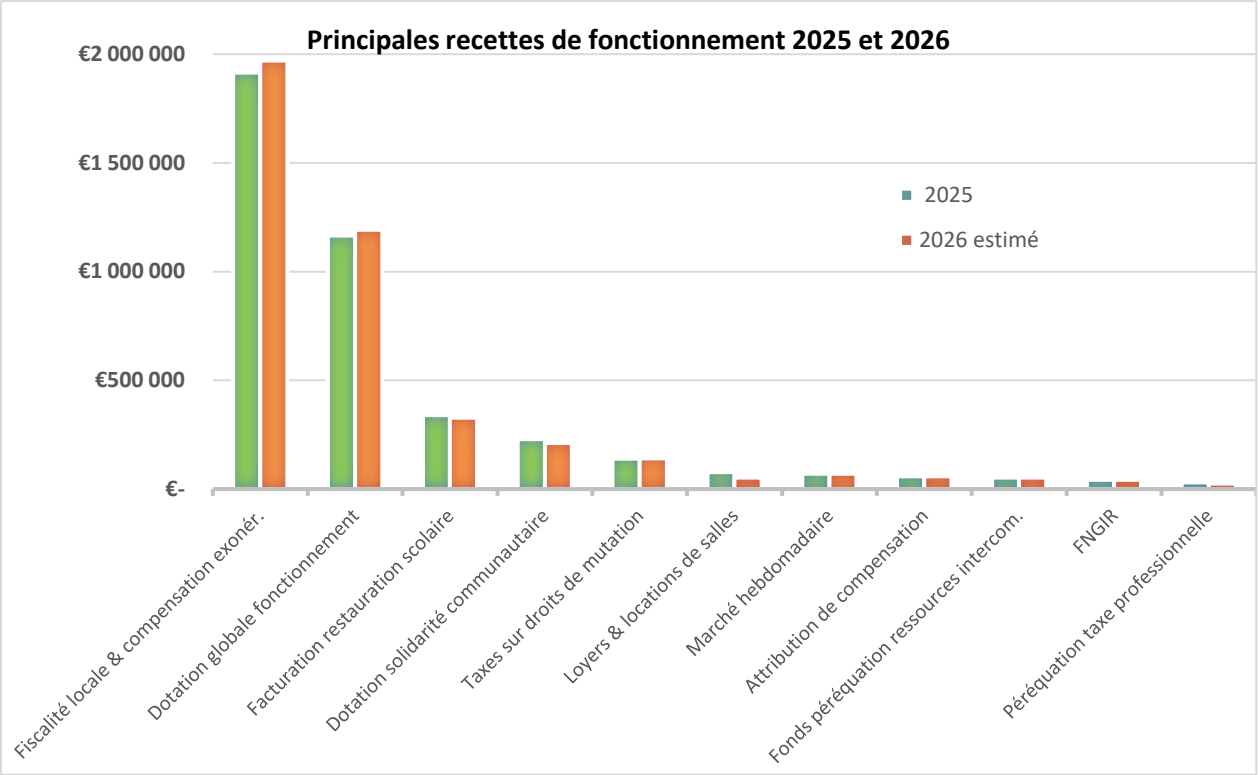
La fiscalité directe locale est le premier poste de recettes de fonctionnement de la commune.

Son produit est passé de 1,50 M€ en 2022 à 1,79 M€ en 2025, soit une **progression de près de 19 % sur quatre ans**. Cette évolution s'explique par plusieurs facteurs cumulés :

- les revalorisations nationales automatiques des bases fiscales intervenues dans un contexte inflationniste,
- les décisions prises par la commune concernant ses taux d'imposition,
- l'évolution naturelle du tissu fiscal communal.

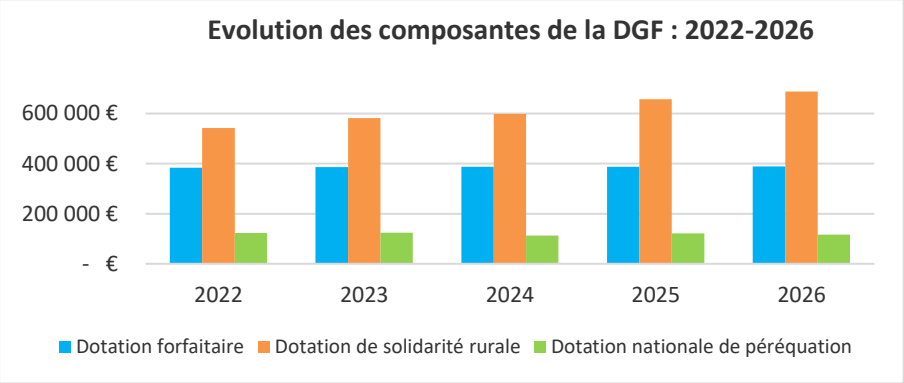
Ainsi, après une augmentation de 6 % des taux en 2024, le Conseil municipal a décidé une nouvelle hausse de 1,5 % en 2025 afin de faire face notamment à l'augmentation des charges de personnel et à la progression des cotisations CNRACL, et enfin une augmentation de 4% des taux en 2026 afin d'améliorer ses capacités d'autofinancement.

La croissance physique des bases est quant à elle relativement limitée. **La hausse du produit fiscal repose donc essentiellement sur la combinaison des décisions fiscales locales et des revalorisations nationales.**

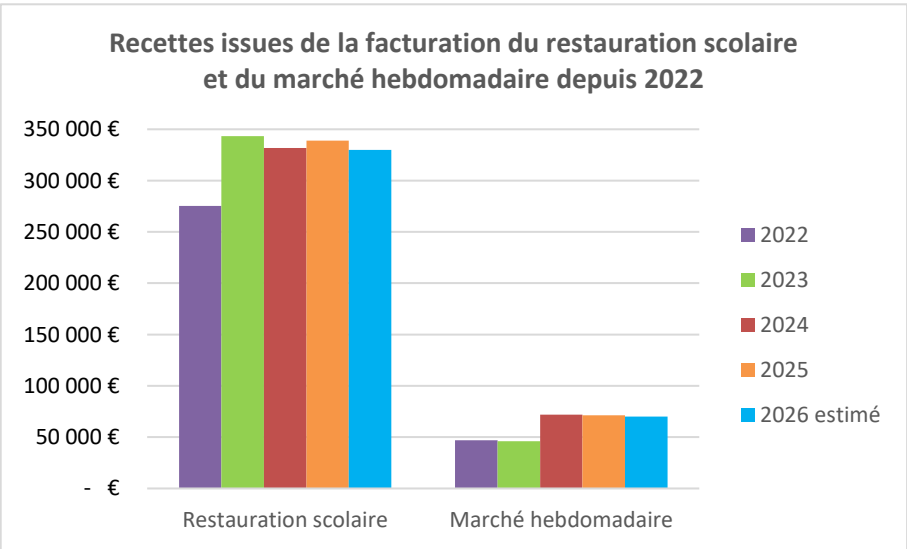


Au-delà de la fiscalité locale, qui demeure le principal levier de recette de fonctionnement de la commune, la structure des recettes réelles reste relativement stable entre 2025 et 2026.

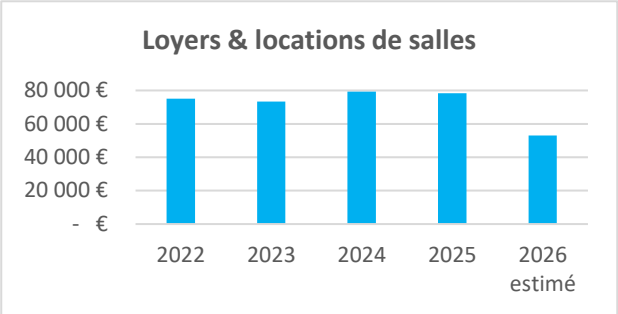
La dotation globale de fonctionnement (DGF) constitue le deuxième poste de recettes avec un produit estimé à **1,19 M€** en 2026, en légère hausse par rapport à 2025 (+26 K€). Cette évolution favorable contribue à soutenir les équilibres budgétaires.



Les produits des services (recettes facturées par la commune) sont globalement stables. La facturation de la restauration scolaire s'établirait ainsi à près de 328 K€ en 2026, tandis que les recettes liées au marché hebdomadaire sont estimées à 70 K€.



En revanche, les produits tirés des loyers et locations de salles sont en baisse, passant de 78 K€ à 53 K€ estimés en 2026, suite à la cession de la Résidence Merlin en juin 2026 et d'un certain nombre de vacance de logements sur le premier semestre.



Les autres concours financiers, qu'il s'agisse de la dotation de solidarité communautaire, de l'attribution de compensation, du Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) ou encore du fonds de péréquation des ressources intercommunales, sont relativement stables et assurent à la commune une certaine visibilité sur ses ressources récurrentes.

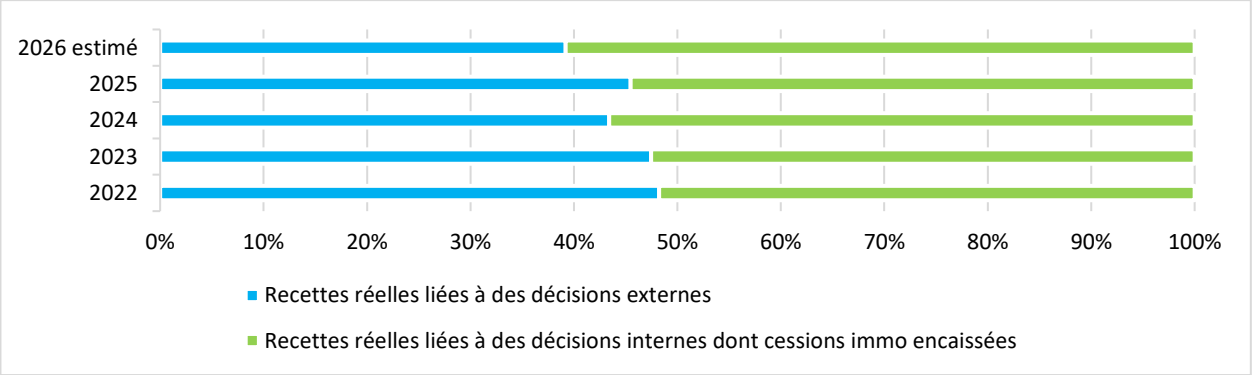
Ainsi, malgré quelques évolutions à la hausse ou à la baisse selon les postes, les perspectives de recettes pour 2026 reposent principalement sur le dynamisme du produit de la fiscalité locale.

Une autonomie financière renforcée

L'un des indicateurs les plus positifs de cette période est **le renforcement de l'autonomie financière de la commune**.

La part des recettes directement dépendantes des décisions communales progresse régulièrement, notamment en lien avec la fiscalité locale et les cessions, alors que le poids des recettes liées à des décisions extérieures (État, organismes partenaires, fiscalité nationale) recule proportionnellement.

Cette évolution réduit la dépendance de la commune aux concours financiers externes et renforce sa capacité à agir sur ses ressources propres. Les dotations demeurent malgré tout un élément majeur de l'équilibre budgétaire communal, représentant chaque année près de 1,5 M€ de recettes.



**Recettes réelles liées à des décisions internes dont cessions immobilières : n'ont pas été intégrées les recettes dites réelles, mais liées à des cessions de terrains entre budgets communaux.*

À retenir de l'analyse de l'évolution des recettes de fonctionnement

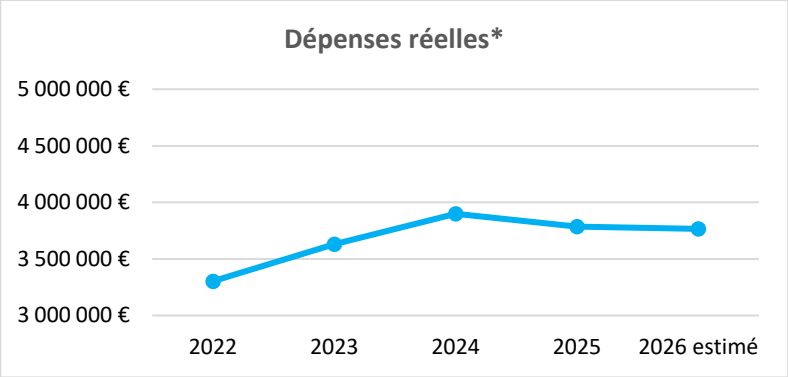
- Les recettes de fonctionnement sont en progression depuis 2022.
- Cette dynamique repose principalement sur la fiscalité locale, notamment grâce aux décisions d'augmentation des taux. La croissance physique des bases est modérée.
- Les dotations demeurent globalement stables et assurent une ressource importante pour la commune.
- Le dynamisme des recettes a permis de préserver les équilibres financiers malgré la hausse des charges.

II.5. DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT EN BAISSE APRES UNE FORTE HAUSSE

Une progression des charges depuis 2022

Les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté de manière significative entre 2022 et 2024 avant de connaître un léger recul en 2025 et 2026.

Cette évolution traduit les nombreuses tensions, évoquées au II.3, qui ont affecté le budget communal au cours des dernières années.



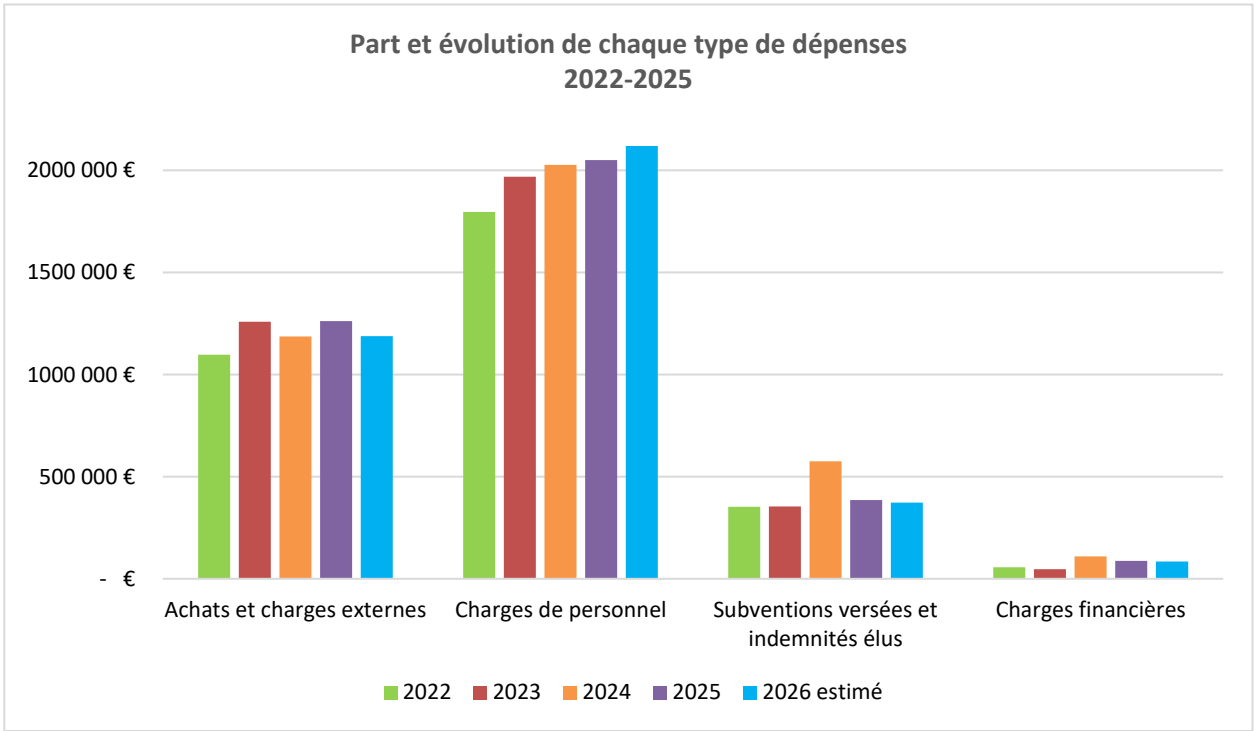
**Hors opérations spéciales*

On observe, sur la période 2022-2025, une évolution différenciée selon les postes de dépenses, malgré une tendance globale orientée à la hausse. Les **achats et charges externes** et les **charges de personnel** progressent à un rythme proche (respectivement +14,9 % et +14,2 %), traduisant une **augmentation structurelle des dépenses de fonctionnement**.

À l'inverse, les **subventions versées et indemnités aux élus** présentent une évolution plus modérée (+9,5 %), marquée toutefois par un pic en 2024 imputable à un versement ponctuel de subventions (160 K€) à un bailleur social dans le cadre d'un projet spécifique.

Les **charges financières**, quant à elles, enregistrent une hausse nettement plus marquée (+53,4 %), illustrant l'impact croissant du coût de la dette sur les équilibres budgétaires.

L'année 2025 marque cependant une stabilisation de ces dépenses qui témoigne des effets des mesures de maîtrise budgétaire engagées par la collectivité, confirmée par les résultats prévisionnels de l'exercice 2026.

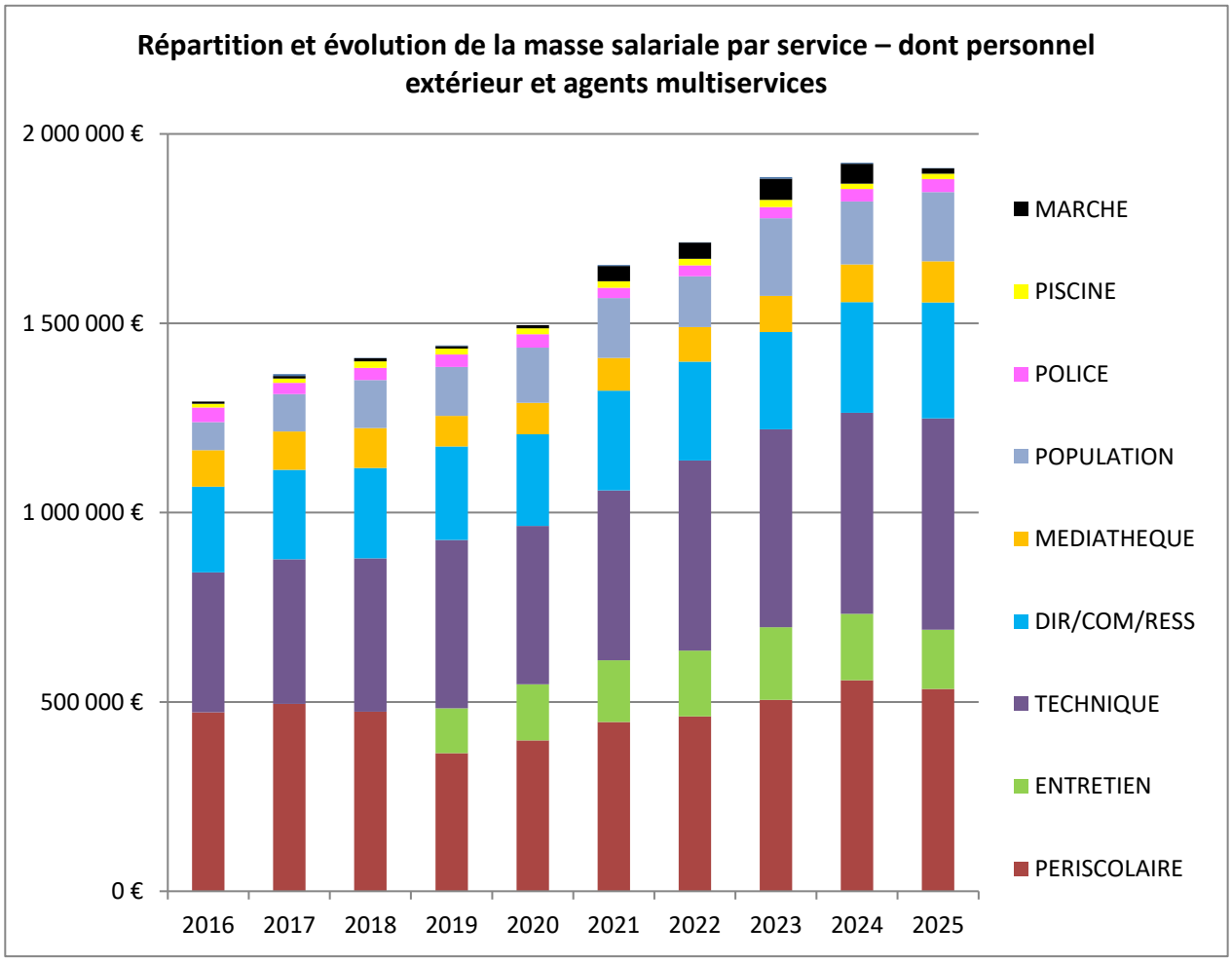


L'évolution de la masse salariale par service entre 2016 et 2025

Le graphique ci-après met en évidence une progression globale de la masse salariale entre 2016 et 2025, liée à l'évolution des services rendus à la population et à la structuration progressive de l'organisation communale. Les services périscolaire et technique demeurent les principaux postes de dépenses de personnel sur l'ensemble de la période.

L'année 2019 marque la création du service entretien en tant qu'entité distincte. Auparavant, les agents concernés étaient rattachés au service périscolaire, ce qui explique la diminution observée sur ce dernier poste à partir de cette date et l'apparition concomitante des dépenses affectées au service entretien.

Entre 2021 et 2024, la masse salariale connaît une progression plus soutenue, particulièrement au sein des services technique, entretien et population, traduisant le renforcement des moyens humains nécessaires au fonctionnement des équipements et des services municipaux. En 2025, la stabilisation, voire la légère diminution de certains postes, s'explique notamment par l'externalisation de la gestion du marché hebdomadaire intervenue à l'automne 2024, qui entraîne une baisse des dépenses de personnel directement affectées à cette mission.



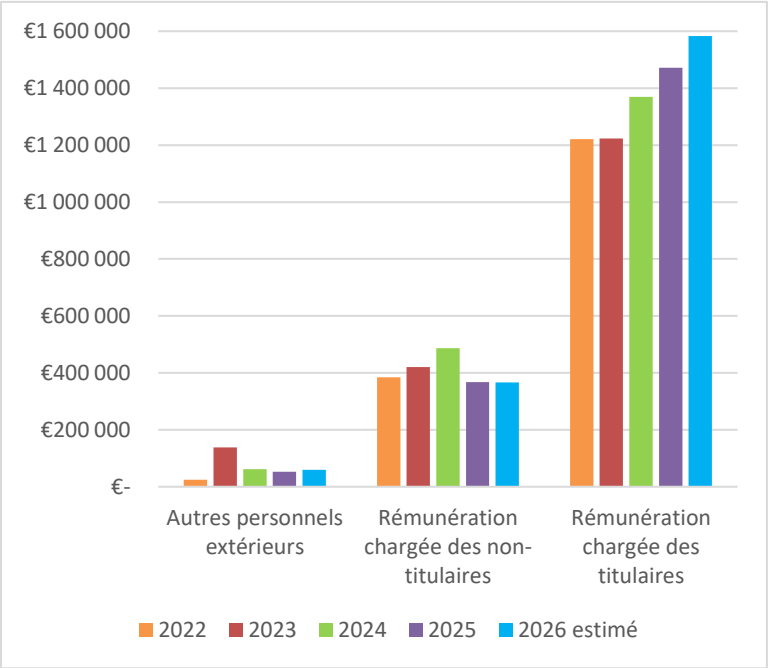
Les charges de personnel prépondérantes

Les charges de personnel constituent ainsi le principal poste de dépenses de fonctionnement.

Elles atteignent plus de 2,1 M€ en 2026 (estimé) contre 1,8 M€ en 2022, soit une progression supérieure à 17 % sur la période.

Cette évolution résulte notamment :

- de créations de deux postes en novembre 2023 (responsable ressources et secrétaire de direction/services techniques)
- de l'augmentation des cotisations employeurs, notamment CNRACL,
- des revalorisations successives du SMIC,
- de la hausse du point d'indice,
- de l'effet GVT (glissement vieillesse technicité) ;



En 2025, les charges de personnel sont en hausse d'environ 23 K€. Cela s'explique notamment par l'augmentation du coût de l'assurance statutaire (+ 13 K€) et la hausse des cotisations employeurs CNRACL (+25 K€). On constate également que la rémunération des non-titulaires baisse tandis que la rémunération des titulaires augmente. Cela s'explique notamment par la titularisation de deux agents et le remplacement d'un agent non-titulaire par un titulaire. Avec environ 480 € par habitant, les dépenses de personnel 2025 se situent légèrement au-dessus de la moyenne départementale des communes de même strate, mais restent proches des moyennes régionales[13].

En 2026, les charges de personnel sont de nouveau estimées à la hausse de 69 K€. Cela s'explique notamment par une augmentation des cotisations employeurs CNRACL (+27 K€), le recrutement de saisonniers aux services techniques pour la préparation du bassin de natation et pour les espaces verts (+15,4 K€), la réalisation du recensement de la population (+13,7 K€), les avancements d'échelons d'ancienneté des agents (+7 K€) et la hausse nationale du SMIC au 1er juin (+5,3 K€).

La prévision de deux départs en retraite en 2025 (au sein des services ressources et techniques) et de quatre départs en retraite en 2026 (au sein des services culture et techniques) a permis d'engager une réflexion approfondie sur le périmètre des postes concernés, les compétences nécessaires et les grades les plus adaptés, dans une logique d'optimisation et de continuité du service public. Cela a conduit à proposer une **réorganisation des services techniques notamment**. Ces modifications permettront une diminution des charges de personnel à partir de 2027.

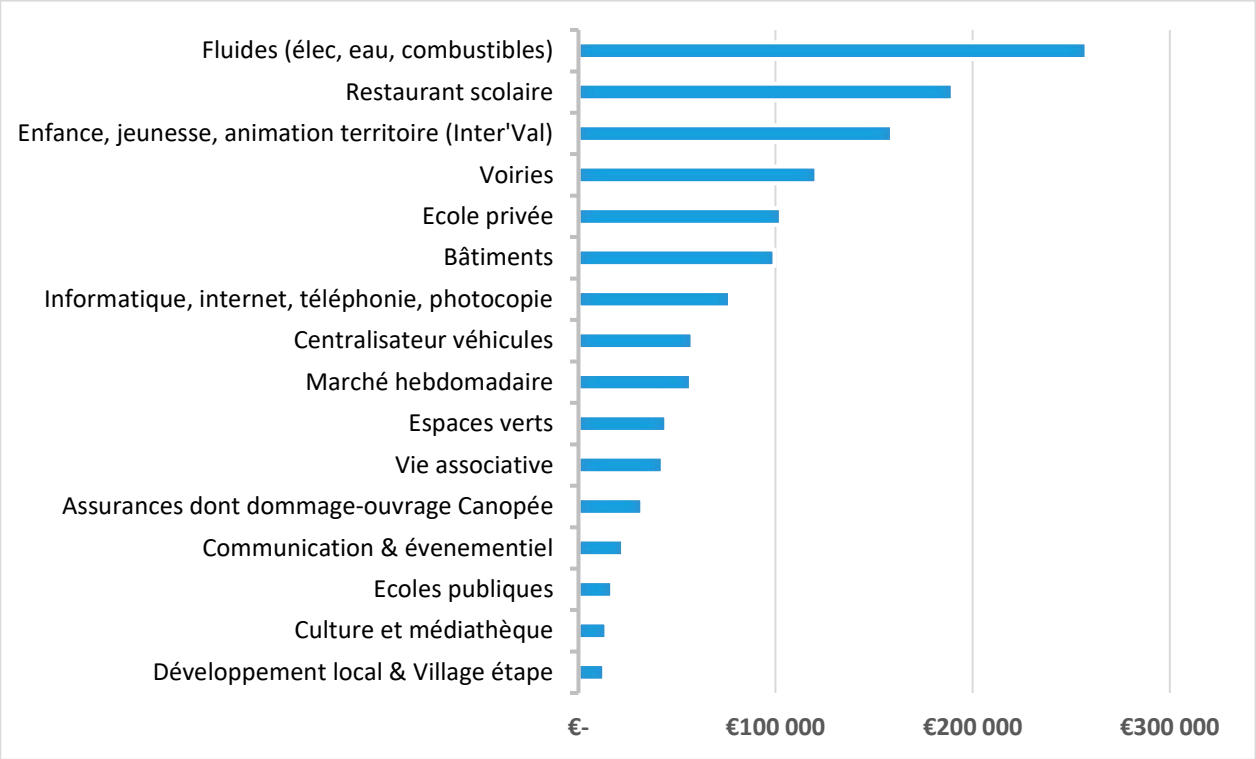
Information concernant les mises à disposition d'agents

Enfin, un agent communal est partiellement mis à disposition de l'association L'Inter'Val depuis 2023. Ces heures sont refacturées chaque année.

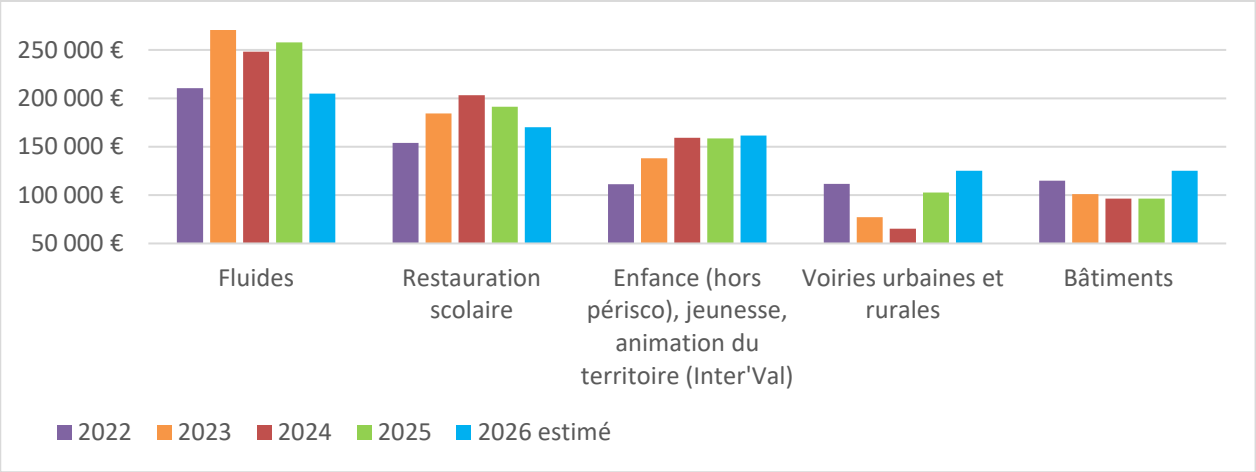
Année	Nb heures	Montant
2026	330,25	6 416 €
2025	341	6 445 €
2024	472,75	7 918 €
2023	108,75	1 832 €

[13] Direction Générale des Finances Publiques, Tableau de bord financier

Les achats et charges externes 2025



Les principaux postes de dépenses 2025 sont les fluides, la restauration scolaire et les services liés à l'enfance et à la jeunesse. Les graphiques mettent en évidence une relative stabilité de ces postes entre 2024 et 2025, tandis que les dépenses de voirie urbaine et rurale connaissent une progression plus marquée, notamment en lien avec l'externalisation de certaines prestations (broyage et curage). Les dépenses de fluides augmentent également sous l'effet de la fin du bouclier tarifaire.



Une rigidité structurelle du budget

Les charges de personnel, fluides, contrats obligatoires et indemnités des élus représentent **plus de 80 %** des dépenses réelles de fonctionnement. Cela limite fortement les capacités d'ajustement budgétaire à court terme.

La commune dispose donc de marges de manœuvre relativement réduites pour absorber de nouvelles hausses de dépenses sans agir simultanément sur ses recettes ou sur son programme d'investissement.

L'audit financier souligne ainsi l'importance de maintenir dans les prochaines années une attention particulière sur l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement afin de préserver les capacités d'autofinancement.

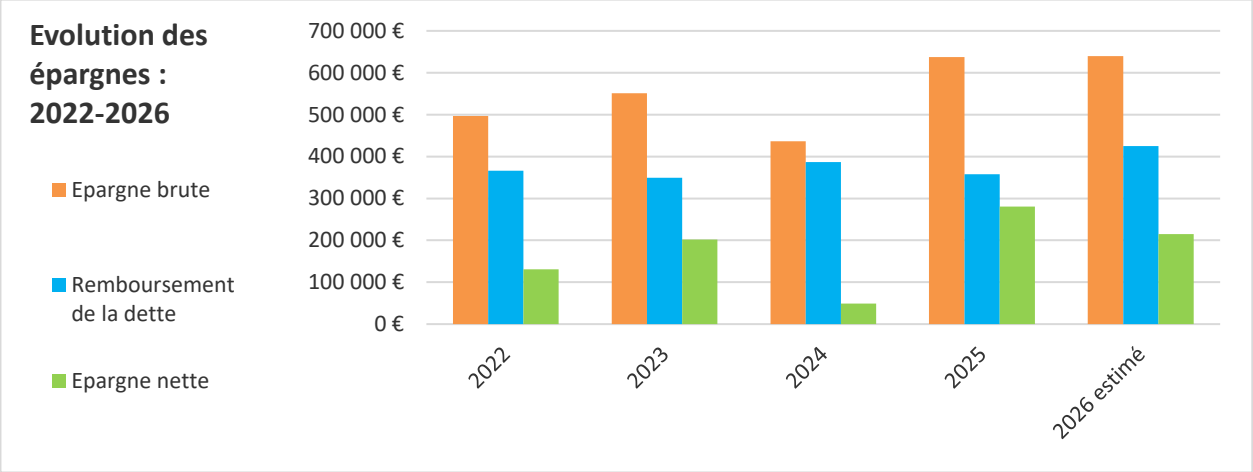
À retenir de l'analyse de l'évolution des dépenses de fonctionnement

- Les dépenses de fonctionnement ont fortement progressé entre 2022 et 2024.
- Les charges de personnel constituent le premier poste de dépenses et dépassent désormais 2,1 M€.
- Les mesures de maîtrise budgétaire engagées produisent leurs premiers effets depuis 2025.
- Plus de 80 % des dépenses sont difficilement compressibles à court terme.
- La préservation de l'épargne passe nécessairement par une vigilance permanente sur l'évolution des charges.

II.6. UNE EPARGNE EN AMELIORATION, MAIS ENCORE INSUFFISANTE

L'analyse de l'épargne constitue l'un des indicateurs les plus révélateurs de la capacité de la commune à auto-financer son investissement et donc de la santé financière d'une collectivité.

Après une dégradation importante observée en 2024 sous l'effet de la hausse des charges de fonctionnement, les indicateurs se sont sensiblement améliorés en 2025 et en 2026 (prévisionnel) grâce à la dynamique des recettes fiscales notamment, mais également de **recettes exceptionnelles en 2025.**



Le redressement observé en 2025 constitue un élément positif, permettant de retrouver un niveau d'épargne plus satisfaisant. L'épargne nette devrait diminuer en 2026 en lien avec la hausse du remboursement du capital des emprunts après recours à un nouvel emprunt fin 2025, mais devrait garder un niveau supérieur à 2023 et s'améliorer à partir de 2027. L'analyse de l'épargne, de la trésorerie et de la dette montre toutefois que cette épargne reste insuffisante au regard des besoins d'investissement identifiés.

À retenir de l'analyse des épargnes

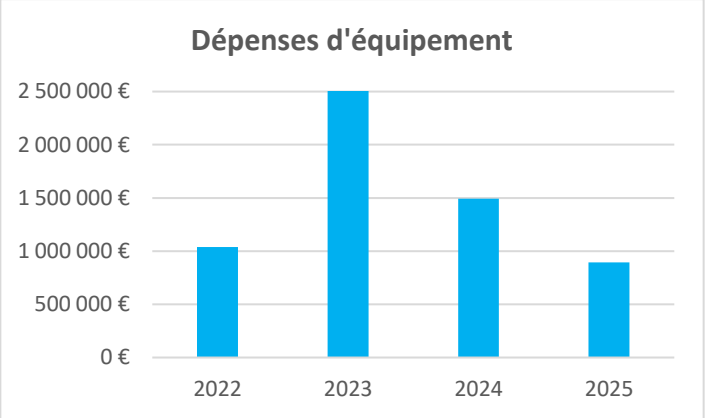
- L'épargne brute a retrouvé un niveau supérieur à celui observé entre 2022 et 2024.
- L'épargne nette reste toutefois limitée au regard des besoins d'investissement de la commune.
- L'amélioration récente des équilibres financiers doit être consolidée dans la durée.
- Le renforcement de l'autofinancement est une condition essentielle pour limiter le recours à l'emprunt et restaurer durablement les marges de manœuvre.

II.7. UNE POLITIQUE D'INVESTISSEMENT AMBITIEUSE FINANCÉE PRINCIPALEMENT PAR DES RESSOURCES EXTERNES

Les données d'investissement 2026 ne sont pas présentées car demeurent trop incertaines à ce stade de la facturation et du paiement des factures des projets.

L'effort d'équipement réalisé a été soutenu sur la période étudiée. En effet, **plus de 6 M€ de dépenses d'équipement ont été engagés entre 2022 et 2025.**

Cette politique a permis d'accompagner le développement de la commune et a nécessité la mobilisation importante de financements extérieurs.

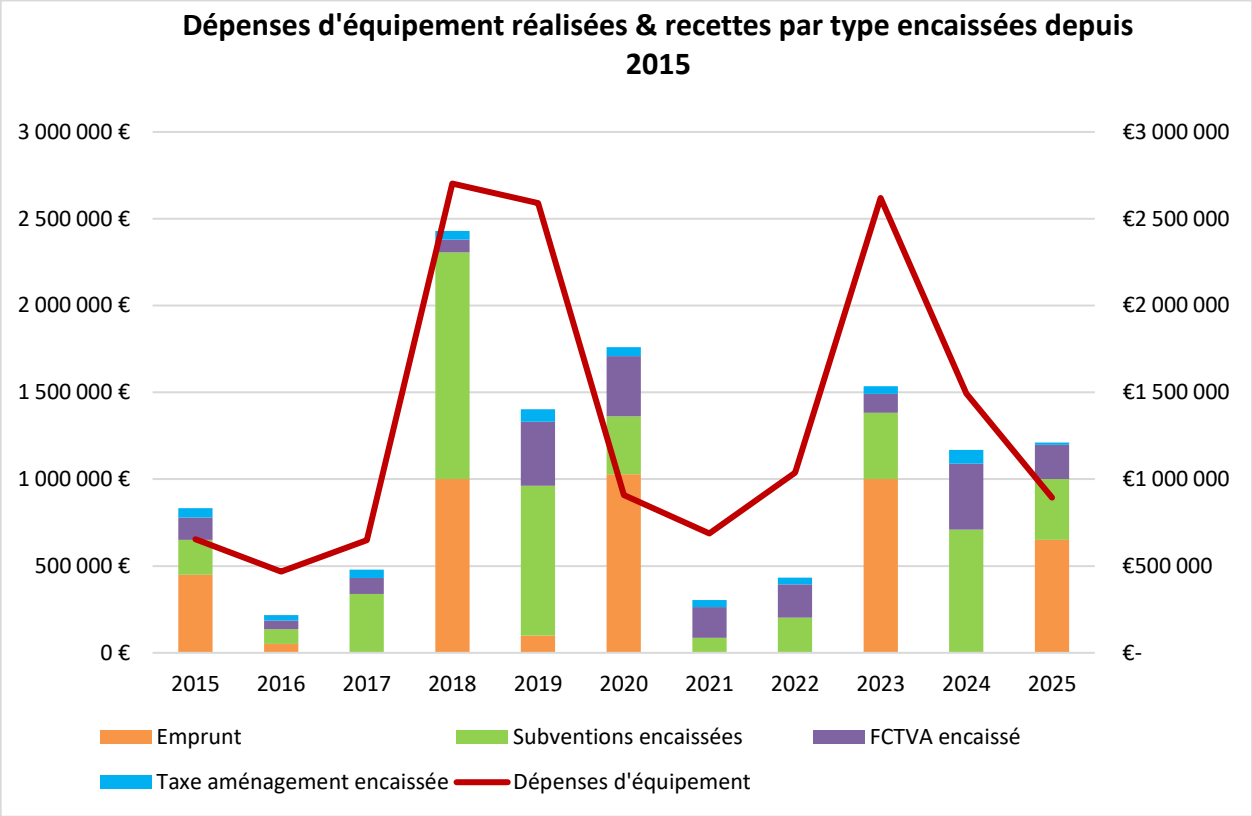


L'analyse du besoin réel d'autofinancement[14] montre que **l'épargne nette a couvert seulement 23 % du financement des investissements** sur la période étudiée. Ainsi, le recours à l'épargne cumulée en trésorerie et à l'emprunt a été important.

Théoriquement, cette situation ne constitue pas nécessairement une difficulté immédiate, mais en l'absence d'épargne cumulée disponible elle montre que la poursuite d'un programme d'investissement nécessitera soit une amélioration significative des épargnes, soit une priorisation forte des projets.

Budget principal	Epargne nette dégagée par an	Besoin réel d'autofinancement	Part du besoin financé par l'épargne
CA 2022	130 729 €	522 958 €	25%
CA 2023	201 824 €	1 728 078 €	12%
CA 2024	49 199 €	342 670 €	14%
CFU 2025	280 262 €	334 291 €	84%
TOTAL	**662 014 €**	**2 927 997 €**	**23%**

[14] Le besoin réel d'autofinancement est ce qui doit être financé par l'épargne nette (exercices antérieurs et en cours) et l'emprunt, c'est-à-dire la différence entre les recettes réelles d'investissement encaissées (subventions, FCTVA, cessions…) et les dépenses réelles d'investissement - hors remboursement du capital des emprunts.



En effet, si l'on étudie la période des 10 dernières années, le graphique ci-avant montre que le financement des dépenses d'équipement a reposé en grande partie sur la mobilisation de ressources externes, principalement les subventions d'investissement et l'emprunt.

Sur cette période, **les dépenses d'équipements représentent 14,7 M€** financées notamment par :

- des subventions pour **4,8 M€**, soit un tiers des dépenses réalisées, traduisant une recherche active de financements auprès des partenaires,
- le recours à l'emprunt pour **4,3 M€** qui permet d'accélérer la réalisation des projets, mais nécessite un remboursement annuel du capital et un remboursement d'intérêts qui pèsent sur les épargnes.
- le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) pour **2,1 M€**. Ce dispositif ne constitue pas un financement externe puisqu'il correspond au remboursement d'une partie de la TVA acquittée pour les investissements de l'année précédente.
- la taxe d'aménagement pour **519,6 K€**

Ces différents modes de financement représentent près de **80 % des dépenses d'équipement réalisées sur la période**. Le solde de 20% a donc nécessairement été financé par les ressources propres de la collectivité, à travers l'épargne nette cumulée en trésorerie.

Enfin, les **4,3 M€ d'emprunts souscrits entre 2015 et 2025** doivent être intégralement remboursés, sur une durée de 10 à 20 ans pour la majorité d'entre eux. Ce remboursement annuel du capital est assuré et devra continuer à l'être par les ressources propres de la collectivité pour la durée des emprunts, ce qui limite l'épargne qui pourra être cumulée en trésorerie pour les projets à venir.

À retenir de l'analyse de l'investissement

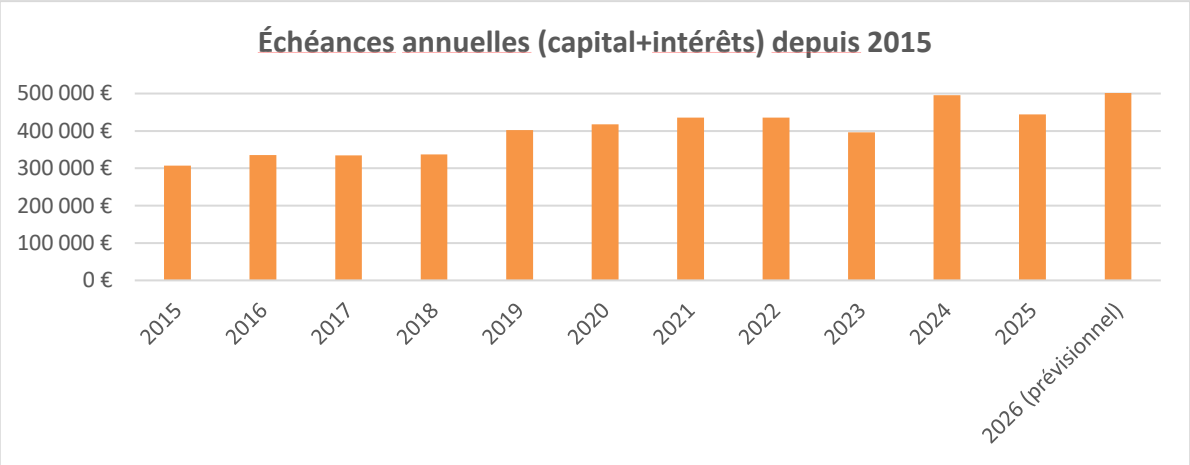
- Plus de 6 M€ d'investissements ont été réalisés entre 2022 et 2025.
- Ces projets ont accompagné le développement de la commune mais ont nécessité une forte mobilisation de financements externes.
- L'épargne nette n'a couvert qu'une part limitée du besoin réel d'autofinancement.
- Le fort recours à l'emprunt et à l'épargne cumulée en trésorerie a permis de soutenir cet effort d'investissement.

II.8. UNE DETTE RELATIVEMENT MAITRISEE, MAIS DES ANNUITÉS TRES ÉLEVÉES ET UNE TRESORERIE INSUFFISANTE : LE PRINCIPAL POINT DE VIGILANCE

L'analyse de la dette montre une situation satisfaisante. En effet, la capacité de désendettement s'établit à 5,35 années fin 2025, niveau correct pour une commune de la strate. Par ailleurs, l'encours de dette apparaît majoritairement sécurisé, avec une faible exposition aux taux variables (un seul emprunt sur les quatorze en cours sur le budget principal).

Néanmoins, le besoin accru d'emprunter pour financer les projets structurants depuis plusieurs années, en l'absence de trésorerie disponible, et la hausse des taux des intérêts pèsent sur les épargnes.

On remarque ainsi sur le tableau des échéances ci-après que **depuis 10 ans les échéances sont en forte hausse** (moyenne de 355K€/an sur la période 2015/2020, contre une moyenne de 453K€/an sur la période 2021/2026).



La trésorerie de la collectivité est commune à l'ensemble des budgets, qu'il s'agisse du budget principal ou du budget annexe du lotissement des Ormes.

Le **transfert de la compétence assainissement**, effectif depuis le 1er janvier 2025, a mis en évidence que la trésorerie disponible de la collectivité reposait en grande partie sur les excédents du budget assainissement, soit 674 K€, devant être reversés à Brocéliande Communauté dans le cadre de ce transfert. À ce jour, 438 K€ ont déjà été reversés. Le solde de 236 K€ sera versé en juillet 2027. Une fois ces excédents transférés, la trésorerie propre de la commune apparaît particulièrement faible.

Par ailleurs, le budget annexe du **lotissement des Ormes** connaît un déséquilibre temporaire de trésorerie lié au décalage entre les dépenses d'aménagement engagées et les recettes issues de la commercialisation des six lots. Afin de couvrir ce besoin ponctuel, un prêt relais de 400 K€ sur trois ans a été contracté en avril 2025. Trois lots sont actuellement réservés, mais aucune vente n'a encore été finalisée. Le remboursement du prêt interviendra progressivement au rythme des cessions, avec pour objectif un remboursement intégral au plus tard en avril 2028, y compris dans l'hypothèse où l'ensemble des lots ne serait pas encore vendu.

Dans ce contexte, la collectivité demeure exposée aux aléas de trésorerie. La reconstitution d'un niveau de trésorerie suffisant constitue alors un enjeu majeur. Cet objectif repose sur le **maintien d'un fonds de roulement minimum estimé à 650 K€**, correspondant à environ deux mois de dépenses réelles de fonctionnement, et, à plus long terme, sur la constitution d'une épargne nette permettant de financer une part plus importante des investissements par l'autofinancement.

Au regard de ces éléments, la stratégie financière communale vise prioritairement à éviter le recours à de nouveaux emprunts. Si l'endettement demeure aujourd'hui maîtrisé, la faiblesse de la trésorerie et l'augmentation des annuités

de dette limitent les capacités de financement futures. La commune devra ainsi réduire progressivement son besoin de financement externe en renforçant son épargne nette et en maîtrisant le reste à charge des opérations d'investissement. Cette démarche implique de **prioriser les projets** en fonction de leur soutenabilité financière et de rechercher systématiquement **les subventions** susceptibles d'en diminuer le coût pour la collectivité.

À retenir de l'analyse de la dette et de la trésorerie

- La situation d'endettement demeure globalement maîtrisée.
- L'épargne s'est redressée depuis 2025 mais reste insuffisante pour financer seule les investissements futurs. Elle devra être consolidée.
- Le transfert de la compétence assainissement a révélé une trésorerie disponible plus faible qu'il n'y paraissait.
- La reconstitution du fonds de roulement constitue désormais l'enjeu financier prioritaire de la commune.
- La programmation d'investissement devra être adaptée aux capacités réelles de financement de la commune.

III. VOLET PROSPECTIF

III.1. HYPOTHESES RETENUES

Les hypothèses retenues pour la présente prospective s'inscrivent dans les orientations définies par la nouvelle équipe municipale issue des élections de mars 2026. Elles traduisent une volonté de poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement tout en consolidant durablement les équilibres financiers de la commune afin de renforcer ses capacités d'autofinancement.

Au regard des ambitions du nouveau mandat, la prospective financière est désormais construite autour d'un objectif d'épargne brute annuelle de 700 000 € et d'une épargne nette annuelle de 270 000 €.

Lors de l'élaboration du ROB 2026, les dispositions de la Loi de finances pour 2026 n'étaient pas encore connues. Une fois celle-ci adoptée, plusieurs mesures ont effectivement eu un impact sur les collectivités locales. La réduction de certaines recettes de fonctionnement et dispositifs de soutien à l'investissement, tels que le Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle et le Fonds vert, a contribué à un contexte moins favorable au financement des projets communaux.

De la même manière, la présente prospective est établie alors que la Loi de finances pour 2027 n'est pas encore définitivement adoptée. Les informations actuellement disponibles laissent cependant entrevoir plusieurs mesures susceptibles d'affecter la commune (voir I.2.2.). En conséquence, les hypothèses présentées devront être ajustées à mesure que le cadre législatif et réglementaire sera précisé.

Les **hypothèses d'inflation** retenues pour la période de prospective reposent sur une approche prudente fondée sur les dernières prévisions disponibles de la Banque centrale européenne, de la Banque de France et des organismes internationaux. Elles sont fixées à :

- +1,8 % en 2027 ;
- +1,9 % en 2028 ;
- +1,9 % en 2029.

III.1.1. RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- Produits des services et autres produits de gestion courante, adossés aux réalisations N-1 et indexées sur l'inflation prévisionnelle N
    - ✓ Cette hypothèse sera à revoir courant 2027 lorsque la date du départ des collégiens du restaurant scolaire municipale sera certaine, que l'impact sur les recettes de facturation, la réorganisation du service du déjeuner et l'accompagnement financier de la CAF seront réévalués.
- Variation de la fiscalité directe prudemment estimée à +1% (croissance physique des bases et coefficient de revalorisation des bases) **sans variation des taux de fiscalité** ;
- **Stabilité prudente des dotations** en 2027, 2028 et 2029 (à actualiser au regard des prochaines lois de finances)

III.1.2. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

- Charges à caractère général :
    - Pour définir les prévisions budgétaires BP 2028 et 2029, l'application d'un pourcentage de 98% par rapport aux prévisions budgétaires N-1, dans un objectif de réduction des dépenses à la suite de la mise en place d'actions faisant suite à l'audit financier. Pour être réaliste, cette prévision est multipliée par l'inflation N estimée. Cette hypothèse sera révisée chaque année au moment du DOB pour correspondre aux actions réellement mises en place.
    - Pour définir les réalisations prévisionnelles CFU 2027, 2028 et 2029, l'application d'un pourcentage de réalisation correspondant au **niveau moyen des exercices précédents et estimation 2026, tout en tenant compte du resserrement des prévisions, soit 96%** en 2027, puis 97% en 2028 et 2029.
- Dépenses de personnel : application d'un taux de croissance annuel de 1,5% (taux de « glissement vieillesse technicité »[15]), et application d'un pourcentage de réalisation de 100%. Il est possible que des modifications d'organisation des services sur la période 2027-2029 impactent les dépenses de personnel. Ces prévisions et hypothèses de taux de croissance seront donc révisées chaque année au moment du DOB pour correspondre à l'organisation des services en place et prévisionnelle.
- Subventions aux associations : pour 2027, baisse de l'enveloppe de 1 000€ par rapport à 2026 ; Stabilité estimée des exercices suivants. La subvention obligatoire à l'école privée reste néanmoins soumise à la variable du nombre d'élèves scolarisés et au coût à l'élèves des écoles publiques calculé annuellement.
- Intérêts de la dette : selon simulation précise de l'extinction de la dette, sans intégration de nouvel emprunt sur les 3 prochains exercices.

[15] Le Glissement-Vieillesse-Technicité (GVT) - en général entre 1 et 3 % - mesure l'évolution mécanique et structurelle de la masse salariale à effectif constant, indépendamment des décisions locales et nationales comme la revalorisation du point d'indice.

III.2. ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2027

III.2.1. MAITRISE DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dans la continuité des efforts engagés les années précédentes, plusieurs actions ont été mises en œuvre en 2026 afin de renforcer la maîtrise des dépenses de fonctionnement de la commune :

- Réalisation d'un diagnostic financier et travail en groupe de travail dédié afin d'identifier des pistes d'optimisation des dépenses et de consolidation des équilibres financiers,
- Engagement d'une réflexion sur plusieurs mesures issues de cet audit, dont certaines seront progressivement mises en œuvre à compter de 2027,
- Renouvellement des marchés d'assurance avec le choix de ne plus assurer le risque maladie ordinaire, après analyse de l'absentéisme observé ces dernières années,
- Installation d'un chauffe-eau thermodynamique au restaurant scolaire afin de réduire les consommations énergétiques,
- Vente d'une tondeuse autoportée devenue inadaptée aux besoins du service et acquisition d'un matériel plus simple et moins coûteux à entretenir,
- Finalisation de la réorganisation du service technique,
- Réorganisation interne des services ayant permis de ne pas remplacer intégralement un agent durant une partie d'un congé maternité,

Ces actions traduisent une volonté constante de la collectivité de réduire ses charges de fonctionnement tout en maintenant la qualité du service rendu.

Cette démarche se poursuivra en 2027 à travers plusieurs investissements dont l'objectif est également de générer des économies de fonctionnement.

- L'acquisition d'une balayeuse de voirie permettra ainsi d'assurer en régie certaines prestations aujourd'hui confiées à un prestataire extérieur, avec une économie estimée à près de 14 000 € par an.
- La création et la modification d'aménagements paysagers autour des plantes vivaces s'inscrit également dans une logique de réduction des besoins d'entretien et d'amélioration durable du cadre de vie.
- Par ailleurs, dans le cadre du déploiement de la fibre, l'acquisition de nouveaux équipements de téléphonie, de routeurs, d'outils informatiques et d'abonnements adaptés doivent permettre dès 2028 de réduire certains coûts de fonctionnement tout en améliorant les conditions de travail des agents.

III.2.2. UNE PROGRAMMATION D'INVESTISSEMENT MAITRISÉE

À l'issue d'un mandat marqué par la réalisation de plusieurs opérations structurantes, la nouvelle équipe municipale a souhaité engager le mandat 2026-2032 dans un cadre financier prudent et soutenable.

Ainsi, pour l'exercice 2027, l'enveloppe des dépenses d'investissement a été volontairement limitée.

En conséquence, l'enveloppe d'investissement inscrite pour 2027 est sensiblement inférieure à celles des exercices précédents. Elle est principalement consacrée à des opérations répondant à des besoins identifiés de **sécurité**, de **maintien du patrimoine** communal et **d'amélioration des conditions de travail** des agents.

- ✓ **Le projet majeur de l'exercice concerne l'aménagement de l'arrêt de car du Thélin**, accompagné de travaux de sécurisation de voirie et de création de cheminements piétons visant à améliorer la sécurité des déplacements.

- ✓ La programmation intègre également **l'acquisition d'une balayeuse de voirie d'occasion** destinée à remplacer l'équipement actuel devenu hors d'usage. Cet investissement doit permettre de réduire le recours à des prestations extérieures.

- ✓ Enfin, une enveloppe est prévue afin d'engager des travaux d'amélioration du confort d'été et d'hiver de La Canopée, équipement très fréquenté par les usagers, dont des enfants.

Cette phase de consolidation financière doit permettre à la commune de restaurer progressivement ses marges de manœuvre budgétaires et de disposer, dans les années à venir, d'une capacité accrue à financer ses projets structurants.

III.3. PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT (PPI) 2027-2029

III.3.1. LES HYPOTHESES

Les Plans Pluriannuels d'Investissements présentés ci-après présentent une projection indicative de la trajectoire financière pour les années 2027 à 2029. Ils reposent sur des hypothèses d'enveloppes budgétaires, construites à partir des éléments connus à ce jour et des orientations stratégiques.

Ce PPI ne constitue pas un engagement ferme sur les projets, mais un **outil d'aide à la décision** permettant d'anticiper les marges de manœuvre financières et d'identifier les leviers d'investissement mobilisables à moyen terme.

Deux hypothèses de Plans Pluriannuels d'Investissements sont présentées dans ce document.

Un projet structurant porté à l'échelle intercommunale

Parallèlement à la programmation communale présentée ci-après, Brocéliande Communauté a engagé une réflexion sur la création d'un troisième terrain de football synthétique à l'échelle intercommunale, dont l'implantation est envisagée à Plélan-le-Grand. À ce stade, les modalités de ce projet à l'étude.

Ce projet n'est donc pas intégré au présent Plan Pluriannuel d'Investissement communal, mais constitue un élément de contexte susceptible d'influencer l'offre sportive communale au cours du mandat.

III.3.2. PPI – HYPOTHESE 1

Les opérations pluriannuelles de voirie

Les investissements consacrés à la voirie sont la principale composante du Plan Pluriannuel d'Investissement 2027-2029.

- ✓ **En 2029**, il est prévu l'aménagement du chemin de la Bouillotte. Cette opération structurante, dont les modalités techniques et financières devront être confirmées, représente un investissement prévisionnel de 254 400 €, auquel s'ajoutent les dépenses de maîtrise d'œuvre engagées préalablement à sa réalisation. Le reste à charge pour la commune est actuellement estimé à 214 400 €.

Les opérations pluriannuelles d'aménagement urbain

Les opérations relatives au terrain de l'ancienne Maison Blanche (projet Venelle du Marché) et l'îlot rue Nationale constituent des projets engagés précédemment, dont certains paiements interviendront au cours des exercices 2027 à 2029. Afin de ne pas réduire les capacités d'investissement du nouveau mandat, ces dépenses sont traitées séparément dans l'analyse financière. Leur financement est assuré grâce à la trésorerie constituée lors des exercices antérieurs, en particulier en 2025 et 2026.

- ✓ « Venelle du Marché » : Subvention complément de prix à verser à l'Etablissement Public Foncier : 106 000€
- ✓ « Venelle du Marché » : Aménagements des espaces publics : reste à charge estimé à 161 000 €
- ✓ « Ilot rue Nationale » : Subvention complément de prix à verser à l'Etablissement Public Foncier : 30 000 € (estimation)

Les programmes annuels d'investissement

Ils regroupent les opérations récurrentes et les interventions ponctuelles nécessaires au maintien du patrimoine communal notamment.

Espaces publics (Voirie/espaces verts)

- ✓ **En 2027**, l'investissement est principalement concentré sur l'aménagement de l'arrêt de car du Thélin, associé à des travaux de sécurisation du carrefour et à la création de cheminements piétons. Cette opération représente un coût prévisionnel de 280 000 €, dont environ 160 000 € pourraient être financés par des subventions, ramenant ainsi le reste à charge de la commune à 120 000 €. Des crédits sont également prévus pour la maîtrise d'œuvre de l'opération. En parallèle, la commune poursuivra son programme annuel de travaux de voirie rurale et urbaine afin d'assurer le maintien en bon état du patrimoine routier communal.
- ✓ **En 2028**, l'accent sera mis sur la poursuite de l'entretien de la voirie communale. La programmation intègre également l'aménagement de deux arrêts de car supplémentaires en campagne, la création d'une bâche incendie destinée à renforcer la couverture de défense incendie ainsi que la mise en place d'abri-bacs destinés aux ordures ménagères. Par ailleurs, l'installation d'une nouvelle borne électrique sur le marché hebdomadaire est programmée. Ces investissements ont pour objectif d'améliorer le service rendu aux habitants tout en répondant aux besoins du territoire en matière de sécurité et d'aménagement.
- ✓ **En 2029**, l'investissement sur la voirie communale se poursuivra en parallèle de l'aménagement du chemin de la Bouillotte.

Bâtiments communaux

La commune poursuit ses investissements sur le patrimoine bâti avec pour objectifs l'amélioration du confort des usagers, la maîtrise des consommations énergétiques et l'adaptation progressive des équipements aux évolutions climatiques.

- ✓ **En 2027**, plusieurs opérations sont programmées : pose de films solaires sur différents bâtiments communaux, amélioration du confort thermique de La Canopée et installation d'une signalétique intérieure facilitant l'usage de cet équipement.
- ✓ **En 2028**, la programmation prévoit notamment l'installation de brasseurs d'air dans plusieurs bâtiments communaux et équipements scolaires afin de mieux faire face aux épisodes de forte chaleur.

Écoles

La commune poursuit son engagement en faveur de l'amélioration des conditions d'accueil des enfants.

- ✓ **En 2027**, un programme de végétalisation de la cour de l'école élémentaire est inscrit au PPI. Cette opération pourrait bénéficier d'un accompagnement financier extérieur de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et du

Fonds Vert (Etat). Une enveloppe destinée à l'école maternelle est également prévue pour l'achat d'équipements pédagogiques notamment.

- ✓ **En 2028**, une réhausse du portail et de la clôture de l'école élémentaire est prévue dans le cadre du plan particulier de mise en sûreté (PPMS) des écoles.

Equipements sportifs

Les équipements sportifs bénéficient d'une programmation de maintien du patrimoine existant.

- ✓ **En 2028**, la commune envisage notamment le remplacement de l'éclairage de la salle des sports par des équipements LED plus performants et moins énergivores. Ce projet pourrait bénéficier d'aides financières extérieures et permettre une réduction des consommations électriques de l'équipement. Des travaux de maintenance sont également prévus à la piscine municipale avec le remplacement de certains équipements techniques.

Vie associative

La commune poursuit son soutien au tissu associatif local à travers plusieurs investissements inscrits au Plan Pluriannuel d'Investissement sur la période 2027-2029.

- ✓ **En 2027**, des crédits sont notamment prévus pour l'acquisition de mobilier destiné aux manifestations associatives, avec l'achat de tables pliantes et de chaises extérieures, ainsi que d'un barnum 3*3m. Il est également prévu l'acquisition d'un conteneur de stockage d'occasion afin d'offrir une solution de rangement à des associations.

Équipements des services

L'amélioration des conditions de travail des agents et la modernisation des outils municipaux constituent également une priorité du PPI.

- ✓ **L'année 2027** sera marquée par l'acquisition d'une balayeuse de voirie représentant un investissement de 60 000 €. Cette opération doit permettre de réaliser en régie certaines prestations aujourd'hui externalisées et de réduire les dépenses courantes de fonctionnement.

Le programme prévoit également le renouvellement progressif de plusieurs équipements informatiques, le remplacement de matériels devenus obsolètes ainsi que la préparation du déploiement de la fibre. Plusieurs acquisitions sont également programmées afin de maintenir la qualité et la sécurité des conditions de travail des agents municipaux.

À retenir de l'hypothèse 1 du PPI

- Le Plan Pluriannuel d'Investissement traduit la volonté de maintenir un niveau d'investissement compatible avec les objectifs de consolidation financière définis pour le début du mandat.
- Les opérations de voirie constituent le principal poste d'investissement du programme. Elles représentent la moitié des crédits programmés en 2027 et plus de 70% des investissements prévus sur l'ensemble de la période 2027-2029 (hors acquisition de la balayeuse), notamment en raison des opérations du Thélin, du chemin de la Bouillotte et des programmes annuels.
- Les investissements relatifs aux bâtiments communaux, à l'adaptation au changement climatique, aux équipements scolaires et à la modernisation des outils de travail viennent compléter la programmation.
- Plusieurs opérations sont susceptibles de bénéficier de financements extérieurs. La mobilisation de ces subventions constituera un enjeu important afin de limiter le reste à charge pour la collectivité.

III.3.3. PPI – HYPOTHESE 2

La seconde hypothèse repose sur la réalisation d'une cession patrimoniale en 2028. Cette hypothèse prévoit la vente d'un bâtiment communal dont la valeur est actuellement estimée à environ **220 000 € (estimation à confirmer en novembre/décembre 2026)**. La recette ainsi dégagée viendrait renforcer les capacités d'autofinancement de la commune et permettrait d'accélérer la réalisation de plusieurs projets tout en conservant l'objectif d'absence de recours à l'emprunt sur la période.

- ✓ Les investissements programmés en 2027 restent identiques à ceux présentés dans l'hypothèse n°1. La stratégie de consolidation financière engagée en début de mandat ainsi que les priorités retenues pour l'exercice ne sont donc pas remises en cause.

- ✓ En 2028, la capacité d'investissement supplémentaire dégagée par cette cession permettrait tout d'abord d'anticiper la réalisation du projet du **chemin de la Bouillotte**, initialement envisagé en 2029 dans l'hypothèse 1.

  Par ailleurs, plusieurs opérations complémentaires pourraient être intégrées à la programmation 2028 :

  - la réalisation d'aménagements de sécurité au boulodrome par la pose de potelets,
  - l'installation d'un séparateur de toilettes destiné aux sanitaires des maternelles du restaurant scolaire.

  Afin de maintenir une enveloppe d'investissement cohérente avec les capacités financières de la collectivité, le projet d'installation de brasseurs d'air dans les écoles et à La Canopée, prévu en 2028 dans l'hypothèse 1, serait quant à lui reporté à l'exercice 2029.

- ✓ L'exercice 2029 comporterait la poursuite du programme annuel de voirie rurale et urbaine, ainsi que les projets suivants :

  - installation de brasseurs d'air dans les écoles et à La Canopée,
  - renouvellement de la pompe à eau du restaurant scolaire,
  - acquisition d'un nettoyeur haute pression eau chaude et de divers équipements techniques pour les services municipaux,
  - déploiement progressif de cylindres pour systèmes de clés magnétiques,
  - travaux sur l'interphone, l'alarme et de recâblage à La Canopée,

  Enfin, cette hypothèse permettrait également d'intégrer dans l'enveloppe d'investissement du mandat les **travaux d'aménagement des espaces publics de la Venelle du marché**, dont le reste à charge communal est actuellement estimé à environ **161 000 €** après déduction des subventions attendues. Dans l'hypothèse n°1, cette opération devait être financée principalement grâce à la trésorerie dégagée sur les exercices antérieurs. La cession patrimoniale permettrait ainsi de sécuriser davantage son financement tout en préservant les capacités de trésorerie de la commune.

III.3.4. PRESENTATION DU PPI

Deux scénarios de Plans Pluriannuels d'Investissements (PPI) sont présentés pour la période 2027-2029.

Ces deux hypothèses permettent d'apprécier les marges de manœuvre financières de la collectivité et d'identifier les conditions de réalisation des projets envisagés au cours du mandat.

				Hypothèse 1 - base Montant reste à charge - subventions notifiées et préssenties déduites			Hypothèse 2 - cession 220K€ en 2028 Montant reste à charge - subventions notifiées et préssenties déduites		
				2027	2028	2029	2027	2028	2029
Type opération	Thématique	Projet	Subventions intégrées	382 700 €	477 880 €	371 900 €	382 400 €	534 200 €	371 700 €
OP Développement urbain	Aménagement urbain	Venelle du marché - subvention pour complément de prix à verser EPF	Non	106 000 €			106 000 €		
OP Développement urbain	Aménagement urbain	Venelle du marché - espaces publics	Oui		161 180 €				161 180 €
OP Développement urbain	Aménagement urbain	Rue Nationale - estimation participation reste à charge à verser EPF	Non			30 000 €			30 000 €
OP Développement urbain	Urbanisme	Achat d'un emplacement réservé rue de la Chèze (AD 157)	Non	500 €			500 €		
OP Voirie	Voirie	MOE chemin de la bouillotte	Non			22 000 €		22 000 €	
OP Voirie	Voirie	Travaux chemin de la bouillotte	Oui			214 400 €		214 400 €	
PAI Bâtiments	Bâtiments	Fourniture et pose de films solaires - plusieurs bâtiments	Non		17 500 €			17 500 €	
PAI Bâtiments	Bâtiments	Brasseurs d'airs - plusieurs bâtiments	Oui		25 000 €				25 000 €
PAI Bâtiments	Bâtiments	Déploiement, cylindre clés magnétiques	Oui						5 000 €
PAI Bâtiments	La canopée	Interphones, alarme, recablage	Non	3 500 €					3 500 €
PAI Bâtiments	La canopée	Signalétique intérieure	Non	5 000 €			5 000 €		
PAI Bâtiments	La canopée	Confort été hiver canopée	Non	21 500 €			25 000 €		
PAI Bâtiments	Médiathèque	Présentoir roulette et table à langer murale	Non	690 €			690 €		
PAI Bâtiments	Restauration scolaire	Séparateur de WC	Non			500 €		500 €	
PAI Bâtiments	Restauration scolaire	Renouvellement pompe à eau	Non						6 000 €
PAI Eclairage	Eclairage public	Illuminations de Noël pour supprimer le rideau	Non		5 000 €			5 000 €	
PAI Ecoles	Ecole élémentaire	Travaux végétalisation cour + ombrage table ping pong	Oui	14 000 €			14 000 €		
PAI Ecoles	Ecole élémentaire	Réhausse portail et clôture (PPMS)	Non		10 000 €			10 000 €	
PAI Ecoles	Ecole maternelle	Achat massicot et jeux	Non	800 €			500 €		
PAI Equipement des services	Bâtiments	Aspirateur à cendre chaufferies	Non		3 000 €			3 000 €	
PAI Equipement des services	Entretien	Aspirateur	Non	350 €			350 €		
PAI Equipement des services	Entretien	Machine à laver	Non	400 €			400 €		
PAI Equipement des services	Informatique	Amélioration système sauvegarde serveur	Non	875 €			875 €		
PAI Equipement des services	Informatique	Achat matériel informatique (PC, tablettes pointage HS, divers)	Non	3 265 €			3 265 €		
PAI Equipement des services	Informatique	Achat de systèmes routeur/parefeu/vpn	Non	4 000 €			4 000 €		
PAI Equipement des services	Téléphonie	Achat matériel téléphonie (pour économies de fonctionnement)	Non	1 700 €			1 700 €		

				Hypothèse 1 - base Montant reste à charge - subventions notifiées et préssenties déduites			Hypothèse 2 - cession 220K€ en 2028 Montant reste à charge - subventions notifiées et préssenties déduites		
				2027	2028	2029	2027	2028	2029
Type opération	Thématique	Projet	Subventions intégrées	382 700 €	477 880 €	371 900 €	382 400 €	534 200 €	371 700 €
PAI Equipement des services	Véhicules, piscine	Karcher eau chaude, laser, scie à carreaux pour piscine	Non						5 500 €
PAI Equipement des services	Voirie	Acquisition d'une balayeuse de voirie d'occasion	Non	60 000 €			60 000 €		
PAI Equipement des services	Voirie	Compresseur d'air et meuleuse thermique de voirie	Non		6 000 €			6 000 €	
PAI Equipements sportifs	Equipements sportifs	Eclairage salle des sports	Oui		35 000 €			35 000 €	
PAI Equipements sportifs	Equipements sportifs	Aménagements de sécurité au boulodrome - potelets bois	Non					4 000 €	
PAI Equipements sportifs	Piscine	Remplacement pompes/régulateurs + panneaux bois	Non		12 000 €			12 000 €	
PAI Espaces publics	Espaces verts	Création/modification espaces verts	Non	10 000 €	5 000 €		10 000 €	5 000 €	
PAI Espaces publics	Espaces verts	Création des massifs fleuris - liaison cyclable - croix des champs	Non		2 000 €			2 000 €	
PAI Espaces publics	Voirie	MOE Aménagement car/voirie Thélin	Oui	4 000 €			4 000 €		
PAI Espaces publics	Voirie	Programme annuel voirie rurale et urbaine	Non	25 000 €	122 200 €	105 000 €	25 000 €	123 800 €	135 520 €
PAI Espaces publics	Voirie	Travaux Aménagement car/voirie Thélin	Oui	120 000 €			120 000 €		
PAI Espaces publics	Voirie	Remplacement d'un poteau incendie	Non		5 000 €			5 000 €	
PAI Espaces publics	Voirie	Abribac ordures ménagères	Non		10 000 €			10 000 €	
PAI Espaces publics	Voirie	Fourniture et pose d'une bâche incendie en campagne	Non		15 000 €			15 000 €	
PAI Espaces publics	Voirie	Aménagement 2 arrêts de car en campagne	Oui		30 000 €			30 000 €	
PAI Marché	Marché hebdomadaire	Borne électrique supplémentaire pour le marché	Non		12 000 €			12 000 €	
PAI Vie associative	Vie associative	5 tables pliantes	Non	70 €			70 €		
PAI Vie associative	Vie associative	25 chaises extérieures	Non	480 €			480 €		
PAI Vie associative	Vie associative	1 barnum 3*3m	Non	570 €			570 €		
PAI Vie associative	Vie associative	Contenair occasion pour stockage certaines associations	Non		2 000 €			2 000 €	

III.3.5. STRATÉGIE D'EMPRUNT

Comme évoqué au II.8, le recours accru à l'emprunt pèse depuis plusieurs années sur les annuités de la dette de la commune et donc sur ses épargnes relativement limitées. **L'objectif est donc d'éviter le recours à un nouvel emprunt dans les trois années à venir.** Pour réduire ce besoin de financement par l'emprunt, la commune devra travailler sur le renforcement de son épargne nette et prioriser ses projets d'investissement en maîtrisant leur reste à charge.

La stratégie d'emprunt reste néanmoins évolutive, et pourra être révisée en fonction de l'évolution des taux d'intérêt et les opportunités de financement disponibles.

Par ailleurs, le budget annexe du lotissement des Ormes comporte un prêt relais en cours de 400 K€ sur trois ans, contracté en avril 2025. Le remboursement de ce prêt interviendra au fur et à mesure des cessions, avec pour objectif un remboursement intégral au plus tard en avril 2028, y compris dans l'hypothèse où l'ensemble des lots ne serait pas encore vendu. Il est important de noter que les intérêts de cet emprunt, actuellement portés par le budget annexe, amèneront à clore ce budget en déficit. Ce déficit sera donc à réintégrer en dépenses du budget principal à la clôture du budget annexe.

III.4. PROSPECTIVE FINANCIÈRE

Les tableaux ci-après présentent deux hypothèses de trajectoire financière prévisionnelle de la collectivité sur trois exercices, de 2027 à 2029. Ces projections reposent sur les différentes hypothèses de fonctionnement présentées au III.1 et sur les deux hypothèses de Programmes Pluriannuels d'Investissements (PPI).

Elles intègrent notamment les éléments suivants :

- **Le dernier versement des excédents du budget annexe assainissement** transféré à Brocéliande Communauté de 236 000 € en 2027,
- Le **déficit estimé du budget annexe Lotissement** des Ormes de 90 000 € en 2029,
- Une **estimation des restes à réaliser**, constatés chaque année au 31 décembre et intégrés au budget supplémentaire de l'année N+1,
- Les **résultats estimés des deux sections**, avec une affectation du résultat de fonctionnement en recette d'investissement N+1,
- Une **estimation réaliste des subventions mobilisables** pour les projets inscrits au PPI 2027/2029

En revanche, elles n'intègrent pas :

- Les dispositions définitives de la **Loi de Finances 2027 (et des Lois de Finances 2028 et 2029)**, non connues à ce jour, et les éventuelles évolutions réglementaires à venir,

Prospective – hypothèse 1 de référence

	CFU prévisionnel 2027	CFU prévisionnel 2028	CFU prévisionnel 2029
Recettes réelles de fonctionnement	*4 317 000*	*4 350 522*	*4 384 465*
Recettes globales de fonctionnement	**4 387 000**	**4 420 522**	**4 454 465**
Dépenses réelles de fonctionnement	3 666 662	3 697 294	3 718 078
Dépenses globales de fonctionnement	**4 101 962**	**4 112 294**	**4 118 078**
Résultat de la section de fonctionnement	**285 038**	**308 228**	**336 387**
Epargne brute	**650 838**	**653 728**	**666 887**
Annuité de la dette en capital	410 000	375 000	340 000
Epargne nette	**240 838**	**278 728**	**326 887**
Recettes réelles d'investissement	*547 477*	*412 505*	*430 135*
Recettes globales d'investissement	**1 790 398**	**1 012 248**	**971 223**
Dépenses réelles d'investissement	*997 200*	*801 160*	*681 900*
Dépenses globales d'investissement	**1 645 655**	**911 160**	**898 440**
Résultat de la section d'investissement	**144 743**	**101 088**	**72 783**
Capital restant dû au 31.12.N	**2 577 347**	**2 202 347**	**1 862 347**
Capacité de désendettement (en année)	**3,96**	**3,37**	**2,79**

L'hypothèse 1 traduit les orientations financières retenues pour le début du mandat : maîtrise des dépenses de fonctionnement, une programmation d'investissement contenue et l'absence de recours à un nouvel emprunt sur la période 2027-2029.

La section de fonctionnement dégage un résultat prévisionnel positif et en progression régulière, passant de **285 K€ en 2027** à **336 K€ en 2029**. Cette amélioration résulte principalement de la progression des recettes de fonctionnement (notamment sous l'effet d'une dynamique fiscale positive) et d'une évolution maîtrisée des dépenses courantes.

Les niveaux d'épargne obtenus se rapprochent progressivement des objectifs fixés. L'épargne brute évoluerait de **651 K€ en 2027** à **667 K€ en 2029**. Bien qu'elle demeure légèrement inférieure à l'objectif annuel de **700 K€**, son niveau reste plus élevé que sur les exercices précédents.

L'épargne nette connaît une évolution encore plus favorable. Elle progresserait de **241 K€ en 2027** à **327 K€ en 2029**, sous l'effet de l'amélioration de l'épargne brute et de la diminution progressive des remboursements de capital des emprunts. Sur l'ensemble de la période, l'autofinancement annuel moyen atteindrait ainsi **282 K€**, soit un niveau supérieur à l'objectif fixé de **270 K€ d'épargne nette par an**.

Les résultats prévisionnels des sections de fonctionnement et d'investissement demeurent positifs sur les trois exercices malgré la prise en compte du versement du solde des excédents du budget annexe assainissement à hauteur de 236 K€ en 2027 et de l'intégration du déficit estimé du budget annexe du lotissement des Ormes à hauteur de 90 K€ en 2029.

En l'absence de tout nouvel emprunt, le capital restant dû diminuerait de **2,58 M€ fin 2027** à **1,86 M€ fin 2029**, soit une baisse de plus de **700 K€** en trois ans. Cette évolution se traduit par une amélioration continue de la capacité de désendettement, qui passerait de **3,96 années en 2027** à **2,79 années en 2029**. Cette évolution résulte directement du choix de ne pas recourir à un nouvel emprunt sur la période et de consacrer une partie significative de l'épargne dégagée au remboursement de la dette existante.

Cette première hypothèse permet d'atteindre l'objectif d'épargne nette fixé par la municipalité et de s'approcher progressivement de l'objectif d'épargne brute. Elle permet de renforcer la trésorerie communale, avec un résultat de la section d'investissement positif malgré l'absence de nouvel emprunt.

Toutefois, cette projection demeure fondée sur des hypothèses qui devront être confirmées au fil des exercices. Les futures lois de finances pourraient modifier les ressources ou les charges supportées par la commune. De même,

certaines évolutions réglementaires nationales, notamment en matière de rémunération des agents, de cotisations employeurs ou de fiscalité locale, pourraient affecter les résultats présentés.

Enfin, cette trajectoire repose en partie sur la mise en œuvre effective des actions d'optimisation identifiées dans le cadre de l'audit financier. Si certaines mesures s'avéraient plus difficiles à déployer que prévu ou produisaient des résultats inférieurs aux estimations retenues, les niveaux d'épargne pourraient être revus à la baisse.

Prospective – hypothèse 2

	CFU prévisionnel 2027	CFU prévisionnel 2028	CFU prévisionnel 2029
Recettes réelles de fonctionnement	*4 317 000*	*4 350 522*	*4 384 465*
Recettes globales de fonctionnement	**4 387 000**	**4 420 522**	**4 454 465**
Dépenses réelles de fonctionnement	3 666 662	3 697 294	3 718 078
Dépenses globales de fonctionnement	**4 101 962**	**4 112 294**	**4 118 078**
Résultat de la section de fonctionnement	**285 038**	**308 228**	**336 387**
Epargne brute	**650 838**	**653 728**	**666 887**
Annuité de la dette en capital	410 000	375 000	340 000
Epargne nette	**240 838**	**278 728**	**326 887**
Recettes réelles d'investissement	*547 477*	*576 649*	*442 122*
Recettes globales d'investissement	**1 790 398**	**1 176 392**	**1 146 554**
Dépenses réelles d'investissement	*997 200*	*801 960*	*681 700*
Dépenses globales d'investissement	**1 645 655**	**911 960**	**898 440**
Résultat de la section d'investissement	**144 743**	**264 432**	**248 114**
Capital restant dû au 31.12.N	**2 577 347**	**2 202 347**	**1 862 347**
Capacité de désendettement (en année)	**3,96**	**3,37**	**2,79**

L'hypothèse 2 repose sur les mêmes hypothèses de fonctionnement que l'hypothèse 1 et conserve les mêmes objectifs financiers en matière d'épargne et de maîtrise de l'endettement. Les indicateurs relatifs à la section de fonctionnement, à l'épargne brute, à l'épargne nette, au capital restant dû et à la capacité de désendettement sont donc identiques.

La principale différence réside dans l'hypothèse de cession d'un bâtiment communal en 2028 pour un montant estimé à **220 K€**. Cette recette exceptionnelle permettrait d'augmenter les recettes d'investissement de l'exercice et de renforcer les résultats de la section d'investissement sur les exercices 2028 et 2029.

Cette marge de manœuvre supplémentaire permettrait notamment d'anticiper la réalisation des travaux du chemin de la Bouillotte dès 2028, tout en maintenant un niveau de trésorerie plus favorable. Elle offre également la possibilité d'intégrer à la programmation certains investissements complémentaires prévus en fin de période, tout en préservant l'objectif de non-recours à l'emprunt.

Les résultats de la section d'investissement seraient donc meilleurs que dans l'hypothèse 1, avec un excédent prévisionnel de **264 K€ en 2028** contre **101 K€** dans l'hypothèse de référence, puis de **248 K€ en 2029** contre **73 K€**. Cela renforcerait la capacité de la commune à autofinancer ses investissements futurs.

Toutefois, cette hypothèse repose sur la cession du bâtiment. À ce stade, cette vente n'est pas certaine, et son montant est indicatif. Cette hypothèse doit donc être considérée comme une variante de la trajectoire financière n°1 de référence.

III.5. UNE TRAJECTOIRE FINANCIERE MAITRISEE POUR PREPARER L'AVENIR

Les objectifs financiers de la commune peuvent se résumer autour des axes suivants :

- **Une épargne brute annuelle de 700 000 € minimum,**
- **Un remboursement annuel du capital des emprunts de 430 000 € maximum, sans nouvel emprunt en 2027, 2028 et 2029,**
- **Donc une épargne nette annuelle de 270 000 € minimum,**
- **Une trésorerie consolidée avec, un niveau minimum de 650 000€ à tout moment de l'année,**
- **Une veille active sur les dispositifs de financement des projets, afin de maximiser les ressources mobilisables,**

Ce premier débat d'orientations budgétaires du mandat montre la volonté de remettre durablement la commune sur une trajectoire financière saine.

Les priorités sont clairement identifiées : sécuriser la trésorerie, maîtriser l'endettement, accroître l'épargne pour renforcer la capacité d'autofinancement. Cette stratégie nécessite de limiter les enveloppes d'investissement afin de privilégier, dans un premier temps, la reconstitution des marges financières de la collectivité. L'objectif est de disposer, dans plusieurs années, des ressources nécessaires pour porter des projets structurants sans compromettre l'équilibre budgétaire de la commune.

Dans le même temps, la construction du futur pacte fiscal et financier communautaire par la nouvelle équipe intercommunale sera déterminante. La commune devra prendre toute sa place dans ces discussions afin de faire reconnaître ses besoins, préserver ses intérêts et défendre ses priorités d'investissement pour les années à venir, à l'aune des projets de l'ensemble des communes de l'intercommunalité.

LEXIQUE

CA : Compte Administratif

CDG : Centre de Gestion

CFU : Compte Financier Unique (qui remplace le compte administratif depuis 2025)

DETR : Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux

DGF : Dotation Globale de Fonctionnement

DRF : Dépenses Réelles de Fonctionnement

DSIL : Dotation de Soutien à l'Investissement Local

DSR : Dotation de Solidarité rurale

Epargne = Autofinancement

EPCI : Etablissement Public à caractère intercommunal

Euribor : L'Euribor est avec l'Eonia un des principaux taux de référence du marché monétaire de la zone euro.

FCTVA : Fonds de Compensation de la TVA

FDC : Fonds de concours

FPIC : Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales

GPEEC : Gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences

GVT : Glissement vieillissement technicité

LEP : Livret d'Epargne Populaire

PIB : Produit Intérieur Brut

PPI : Plan Pluriannuel d'Investissement

RRF : Recettes Réelles de Fonctionnement

SDEU : Schéma directeur des eaux usées

THRS : Taxe d'habitation sur les résidences secondaires

TFPB : Taxe foncière sur les propriétés bâties

TFPNB : Taxe foncière sur les propriétés non bâties

TVLH : Taxe sur la vacance des locaux d'habitation